

MÉTÉOROLOGIE

Ensoleillé, plus chaud

MAXIMUM: 75

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.

MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

SS. JEAN ET PAUL

Les librairies

F. PILON INC.

Papeteries - Dactylographes

Accessoires de bureau

Johnson demande à l'ONU d'intervenir au Vietnam



ONU: on fête les vingt ans de la charte

SAN FRANCISCO — Malgré quelques manifestants pro ou anti-ONU, c'est dans une atmosphère générale de détente que se sont ouvertes hier les cérémonies du vingtième anniversaire de la charte des Nations unies, à l'opéra de San Francisco.

Le secrétaire général de l'ONU, U Thant, s'est entretenu pendant plus d'une heure avec le président des États-Unis, après le discours important prononcé par M. Johnson, pièce principale de la fête.

A l'ouverture des cérémonies, M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada à l'ONU, a pris la parole en tant que président du comité de l'ONU pour l'Année de la coopération internationale. Il a souligné que s'il y avait eu une époque où l'on pouvait considérer la coopération internationale comme un luxe, celle-ci est devenue, à l'âge thermo-nucléaire, une affaire de bon sens et d'intérêt égoïste.

Sur la grande place de l'opéra aux bâtiments de pierre de taille arborant colonnades et balcons dorés, les résidents de San Francisco, en costume de printemps, se mêlent aux manifestants de toute tendance. Ceux-ci, fort calmes, portent des pancartes ou distribuent des brochures protestant contre la guerre du Vietnam ou, à l'opposé, contre les Nations unies, considérées comme une organisation communiste.

Les diplomates de l'ONU se retrouvent pour leur part à

Voir page 2: ONU

SAN FRANCISCO — Le président Lyndon Johnson, dans le discours qu'il a prononcé vendredi à l'Opéra de San Francisco devant les délégués de 114 pays célébrant le vingtième anniversaire de la création des Nations unies, a fait appel à l'organisation internationale pour que, "collectivement et individuellement," ses membres usent de leur influence pour ramener la paix dans le Sud-Est asiatique en convainquant "ceux qui semblent résolus à faire la guerre" de prendre le chemin des tables de conférence.

M. Johnson n'a pas nommé le gouvernement Hanoi ni celui de Pékin, mais il a souligné des le début de son discours que les "Nations unies doivent se préoccuper des dangers actuels et évidents dans le Sud-Est asiatique, dangers qui projettent une ombre menaçante sur la route de l'humanité entière".

Le président des États-Unis a présenté le dossier américain pour faire appel aux Nations unies afin qu'elles se préoccupent de mettre fin à la guerre du Vietnam dans les termes suivants:

"Le principe le plus fondamental des Nations unies est que les voisins ne doivent pas attaquer d'autres voisins et ce principe est aujourd'hui défilé. Les procédures du règlement pacifique sont entravées par des agresseurs résolus qui méprisent l'opinion et les vœux de l'humanité".

"La diplomatie bilatérale n'a donné aucun résultat. Le fonctionnement des rouages de la conférence de Genève a été paralysé. Le recours au Conseil de sécurité a été rejeté. Les efforts du secrétaire général — de l'ONU — ont été bafoués. Un appel à une discussion inconditionnelle s'est heurté à du mépris. Un arrêt dans les opérations de bombardement a été décrit en tant qu'insulte. Les initiatives de paix des premiers ministres du Commonwealth n'ont trouvé qu'un faible écho.

"C'est pourquoi je soumetts aujourd'hui à cette assemblée mondiale les faits de l'agression, le droit d'un peuple à être protégé de l'attaque, l'intérêt de chaque pays membre à être à l'abri des molestations, le devoir de l'Organisation des Nations unies de réduire les dangers menaçant la paix et la détermination sans réserve des États-Unis à trouver une solution pacifique".

M. Lyndon Johnson a ajouté que les États-Unis appuieraient tous les efforts que les Nations unies ou des agences et agents de l'organisation déploieraient pour ramener la paix dans le Sud-Est asiatique. Il n'a pas cité une seule fois les noms de Vietnam — Nord ou Sud — et de Chine.

"Mais il n'y a pas qu'un sujet à l'ordre du jour de la paix, a dit le président John-

son, évoquant les nombreuses tensions génératrices de danger, les nombreuses et folles courses aux armements entre

Voir page 2: Johnson



L'Opposition:

Pas d'exception pour Times et Reader's Digest

OTTAWA — La Chambre des communes a ajourné hier le débat sur le projet de loi du ministre des Finances relatif à la publicité dans les journaux et périodiques non canadiens, avant d'avoir pu se prononcer sur un amendement néo-démocrate demandant que le bill ne soit pas immédiatement lu une troisième fois, mais retourné au comité plénier de la Chambre.

M. Stanley Knowles (NPD - Winnipeg Nord-Centre), à l'étape de la troisième lecture, qui n'est normalement qu'une formalité, a proposé l'amendement demandant que le bill ne soit pas lu une troisième fois mais qu'il soit retourné au comité afin de permettre à la Chambre d'étudier à nouveau l'article quatre ayant trait à l'exemption dont jouiraient les périodiques Time et Reader's Digest.

M. Knowles a déclaré que son parti a autant à cœur que le gouvernement de protéger la propriété canadienne des journaux, mais selon lui pour être logique, il faut traiter Time et Reader's Digest sur le

Voir page 2: Ottawa

84 morts dans l'écrasement d'un avion

EL TORO (Californie) — Un réacteur qui transportait des fusiliers marins américains a heurté hier une montagne et s'est désintégré, causant la mort des 84 personnes à bord. Un des membres de l'équipage était originaire de Montréal. Il s'agissait du capitaine Jacques G. Sénécal, âgé de 31 ans, fils de M. et Mme Alexandre Sénécal de Montréal. Le capitaine Sénécal avait acquis la citoyenneté américaine et habitait Bordentown, au New Jersey. Il avait complété 3,800 heures de vol.



Quelques-uns des principaux participants de l'accord syndical intervenu hier: de gauche à droite, MM. Pierre Boucher, président de l'Union des artistes de Montréal; Gilles Pelletier, nouveau président de la Fédération des auteurs et des artistes du Canada; Hy Faine, secrétaire national de l'American Guild of Musical Artists; Larry McCance, représentant canadien de Actors' Equity; et Me Raymond Lachapelle, associé de Me Phil Cutler, qui n'apparaît pas sur la photo.

Une entente générale met fin au différend syndical des artistes

"Ni vainqueur, ni vaincu", déclare le juge Chevalier qui voit dans le document un "pacte international"

par Jean-V. DUFRESNE

Le conflit de la Place des Arts est enfin réglé. D'ailleurs, et c'est le sens de l'entente ratifiée hier entre les deux parties, les syndicats rivaux, Union des Artistes et Actors' Equity et leurs syndicats connexes tant des États-Unis que du Canada, sont convenus de rationaliser leurs rapports dans une entente que le juge François Chevalier, de Hull, médiateur dans le célèbre conflit, a qualifié non de "traité de paix", mais de "pacte international, sans vainqueur, sans vaincu".

Essentiellement, l'accord s'appuie sur un regroupement des factions rivales dans deux groupes solidaires reconnaissant une juridiction d'échange et un partage de zones d'influence qui tiennent compte à la fois de facteurs scéniques, linguistiques et territoriaux.

Deux concessions-clés: l'Union des artistes abandonne son droit de perception syndicale, le permis de travail de la Place des Arts; Actors' Equity s'engage à demander son affiliation au Congrès du travail du Canada pour devenir enfin une union authentiquement canadienne.

"Des les premières séances, ce conflit m'est apparu comme un film d'horreur, a dit hier le juge médiateur. Nous vivons maintenant un conte de fée".

Les points essentiels:

- Les signataires sont d'une part, Actors' Equity Association de N.Y., Canadian Executive Committee of Actors' Equity Association, de Toronto; American Guild of Musical Artists; d'autre part la Fédération des auteurs et des artistes du Canada, au nom du Syndicat du spectacle d'Ottawa, de l'Union des artistes de Montréal et la Société des artistes de Québec. Chaque partie agit solidairement.
- L'AEA, le CEC et l'AGMA exercent une juridiction complète et absolue sur la représentation de tout spectacle dramatique, lyrique ou chorégraphique donné aux États-Unis ou dans les milieux français du Canada.
- Le caractère français ou anglais d'un milieu se détermine par la majorité ethnique de la zone

métropolitaine établie d'après le recensement fédéral officiel le plus récent.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

metropolitaine établie d'après le recensement fédéral officiel le plus récent.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales, spectacles "industriels" (le genre "GM Show") et les revues, donnés en anglais par des citoyens ou des résidents du Canada et des États-Unis, tombent sous la juridiction de l'AEA et du CEC au Canada et aux États-Unis.
- Tout spectacle semblable donné en français dans les mêmes pays tombe sous la juridiction de la FAAC.
- L'AEA et le CEC conservent leur juridiction sur la représentation des spectacles anglais d'origine américaine ou canadienne qui seraient donnés en traduction par la distribution originale, que celle-ci ait ou non subi des changements appréciables.
- La FAAC conserve de même sa juridiction sur les spectacles français.
- Tout spectacle bilingue tombe sous la juridiction du lieu où il a été créé.
- Quant à la juridiction lyrique et chorégraphique, nonobstant les dispositions générales, l'AGMA et le CEC ont juridiction sur les chorales et les compagnies de ballet ou d'opéra dont le lieu d'origine est aux États-Unis ou dans les milieux anglais du Canada.
- La FAAC a même juridiction sur les formations dont le lieu d'origine se trouve dans les milieux français du Canada.

- Les spectacles d'origine étrangère au Canada et aux États-Unis tombent sous la juridiction du syndicat qui a juridiction suivant les deux modalités stipulées ci-haut.
- Les parties s'entendent pour exercer une juridiction conjointe à Ottawa et Charlottetown, berceau de la Confédération.
- Tout interprète tombe sous la juridiction du spectacle dont il fait partie.
- Les parties reconnaissent comme valide la carte syndicale de leurs membres respectifs, citoyens ou résidents des États-Unis ou du Canada, lorsqu'ils se produisent comme solistes dans un récital ou un concert.
- Nonobstant les dispositions sur la juridiction générale des parties, les pièces de théâtre, les opéras-comiques, opérettes, comédies musicales

A RENNES

Une thèse sur Gabrielle Roy

RENNES (AFP). — Depuis hier, M. et Mme Genest, de la faculté des lettres, actuellement professeur à l'université canadienne de Saskatoon, sont tous deux docteurs en lettres de l'université de Rennes. M. Genest avait, en 1961, soutenu une thèse sur "Le grand Meaulens et l'angoisse chez Alain Fournier". Hier, Mme Monique Genest était revenue à Rennes pour défendre et illustrer, avec succès, sa thèse d'adoption en présentant la monographie de la romancière canadienne Gabrielle Roy.

Une entente

(Suite de la première page)

On voit que les parties, de chaque côté, se sont groupées solidement, reliant tous les syndicats connexes du monde du spectacle à leurs intérêts, et qu'ils ont élargi ensuite le territoire juridictionnel en prévoyant des accommodements qui correspondent à tout prendre à la carte nord-américaine, aux facteurs de mobilité de l'artiste dans le continent, et à ses particularités ethniques et culturelles, et aux diverses disciplines scéniques. En somme, on a sagement "pondéré" ses revendications car rien, de toute évidence, ne permettait d'espérer qu'une solution monolithique pouvait être acceptée par l'un ou l'autre. Et c'est parce que les deux parties se sont rendues compte de l'impasse absurde dans laquelle ils s'étaient engagées qu'elles firent table rase de leurs positions originelles, irréductibles, génératrices d'un climat qui alimentèrent des considérations politiques, pour déboucher enfin sur un ciel dont l'expérience, on peut l'espérer, se chargera de dissiper les derniers nuages.

L'accord est valable pour une durée d'un an, ce qui permettra d'accomplir des rajustements à l'occasion. Elle se prolonge par tacite reconduction à moins qu'une ou l'autre des parties ne la dénonce par écrit quatre-vingt-dix jours avant son expiration.

Le "pacte international", que le juge Chevalier a opposé à une "traite de paix" ne fait aucunement mention des cotisations syndicales, celles-ci demeurant la compétence de chacun des syndicats en cause mais il n'est pas interdit de penser que l'application de l'accord pourra conduire à des rajustements là aussi.

Il reste que l'accord entre l'Union des artistes de Montréal et la Place des arts qui reconnaissait au syndicat la juridiction exclusive sur la scène d'opéra et engageait cette dernière à toucher un permis de travail au nom de l'UDA, existe toujours mais on suppose bien que le syndicat abandonnera tous privilèges dans cette entente qui s'opposeraient au nouvel accord, ce que la Place des arts, soupçonne-t-on, fera avec grâce en libérant elle aussi de la misérable impasse qui risquait à tout moment de la transformer en un muet tombeau de marbre.

L'accord intervenu soulage également la compagnie canadienne de l'exposition universelle qui avait également accordé une juridiction absolue à l'Union des artistes et que tous les autres syndicats, depuis les maçons jusqu'aux garçons de table, affiliés au CTC, entendaient bien faire respecter.

C'est M. Gilles Pelletier, comédien, qui a lu le texte de l'accord, d'une voix ferme, les yeux pétillants, le port digne de ses meilleures émissions du sergent Gagné. M. McCance a également pris la parole et enfin le juge Chevalier. Les éloges n'ont pas tari et d'aucuns ont pensé que la providence n'est pas étrangère à cette conciliation soudaine, tant elle tranche avec l'amertume et l'hostilité des premiers mois.

Pour sa part, M. McCance a fait souvent allusion à des "influences extérieures" ayant fait obstacle à la marche des négociations mais il a reconnu que le temps n'était peut-être pas choisi de les identifier.

M. Pelletier a de son côté rendu hommage aux trois cheffes ouvrières du côté de la barricade: M. Pierre Boucher, président de l'UDA, M. Laurent Châteaufort, délégué du CTC, et M. Guy Fournier, à qui le comédien a succédé cette semaine à la présidence de FAAC.

M. Pelletier, à propos de l'expo, a signalé qu'à défaut de la nouvelle entente un conflit analogue à celui de la Place des Arts serait survenu et qu'il "aurait fallu recommencer avec eux le partage des juridictions entre Acteurs Equity et FAAC".

A l'issue de la conférence de presse la conversation a repris en petits groupes. L'enthousiasme était général. "Il n'y a ni vainqueur ni vaincu", a dit le juge Chevalier qui a répondu par un sourire à un journaliste qui lui demandait s'il allait prochainement soumettre un mémoire à la commission Laurendeau-Dunton.

Les réactions à la signature de l'accord n'ont pas tardé. M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, voit là un "triomphe du bon sens sur certaines aberrations étrangères au syndicalisme" et "cela illustre, dit-il, la preuve qu'il est possible pour les travailleurs canadiens de conquérir leur autonomie à l'intérieur de structures internationales".

Pour sa part M. Claude Jodoin, son homologue du Congrès du travail du Canada, s'est dit heureux de l'entente qui contribuera selon lui à l'essor artistique du Canada.

Offawa

(Suite de la première page)

même pied que les autres périodiques étrangers. Piqué au vif, le ministre des Finances, M. Walter Gordon, a répliqué qu'il y avait déjà eu débat sur le discours du budget, débat à l'étape de la résolution, débat à l'étape de la deuxième lecture et débat sur l'article en litige.

"Combien de fois, a-t-il demandé à M. Knowles, des adultes doivent-ils débattre une question avant d'en arriver à une conclusion?"

M. Marcel Lambert (PC-Edmonton Ouest), faisant savoir qu'il appuyait l'amendement, a reproché ces paroles au ministre.

"C'est le droit de l'opposition, dit-il, de présenter des amendements et d'étudier à fond les mesures gouvernementales."

M. Robert Thompson, chef du crédit social, a déclaré que son parti appuyait l'amendement, ajoutant que la Chambre n'avait pas eu l'occasion de faire une étude approfondie de l'article.

Avant que l'amendement ne soit mis aux voix, le président du conseil privé et leader parlementaire du gouvernement aux Communes, M. George McIlraith, a proposé qu'on ajourne le débat. Ce qui fut fait.

Le projet de loi à l'étude au comité plénier de la Chambre a été approuvé en deuxième lecture mardi dernier.

Les modifications, annoncées dans le discours sur le budget du 26 avril, par le ministre des Finances, M. Walter Gordon, stipulent que dorénavant, la publicité parue dans les périodiques et journaux canadiens, propriété étrangère de plus de 25 pour cent ne sera plus déductible aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les éditions canadiennes des périodiques Time et Reader's Digest ne seront toutefois pas assujetties à cette restriction.

M. Diefenbaker a accusé le gouvernement d'accorder à ces deux publications une citoyenneté canadienne honorifique "apparemment en retour de leur appui au parti libéral".

Il a de nouveau demandé au gouvernement de retirer le projet de loi afin de permettre une étude plus approfondie de la question.

"C'est la plus sérieuse invasion dans le domaine de la liberté jamais vue au pays", a-t-il dit.

Vietcong

(Suite de la première page)

Enfin, sur le plan militaire, l'état-major faisait part d'une nouvelle: l'aviation américano-vietnamienne a procédé au 500ème bombardement du Nord-Vietnam. Le premier avait eu lieu le 7 février. En dehors des bombardements aériens maintenant de routine, on signale la réussite d'une embuscade dans le centre Vietnam qui a provoqué la mort de onze militaires dont un officier américain.

Explications du Vietcong HANOI — "Le sergent américain Harold George Bennett a été exécuté pour avoir commis de nombreux crimes monstrueux perpétrés contre le peuple Sud-Vietnamien", a déclaré un porte-parole du commandement de l'armée de libération du Sud-Vietnam, annonçant l'agence Nord vietnamienne d'information.

Dans un ordre du jour qu'il a lu au cours d'une conférence de presse dans une zone libérée du Sud-Vietnam, le porte-parole a souligné que le sergent américain âgé de 25 ans avait été conseiller du 33e Bataillon de l'armée sud-vietnamienne et qu'il avait été capturé le 29 décembre 1964 pendant la bataille de Binh Gia. Il a indiqué que cette exécution avait eu lieu en représailles. "Les agresseurs yankees et leurs valets ont cyniquement fait fusiller un grand nombre de combattants de l'armée de la libération et notamment les patriotes Nguyen Troi, le Do et Tran Van Dang. Il a affirmé que le FNL avait appliqué constamment une politique correcte et humanitaire à l'égard des prisonniers de guerre mais que la vie des prisonniers de guerre américains qui ont été capturés ou le seront dépend de l'attitude des "agresseurs américains".

Réaction américaine Le porte-parole du département d'Etat a déclaré vendre-dit que la décision des communistes, rapportée par une émission de radio Hanoi, de passer par les armes le sergent américain Harold George Bennett constituait "un meurtre délibéré".

DECARY à Montréal, le 25 juin 1965, est décédé Mme Vve Hercule Decary, née Victoria Decary, demeurant à 3455, avenue Wilson. Elle laisse dans le deuil son fils René et son épouse Rita Kirland. Les funérailles auront lieu le 28 juin. Le convoi funéraire partira du Salon Brien, 260 St-Patrice ouest, à 10 h. Les services seront célébrés à 10 h. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

DECARY à Montréal, le 25 juin 1965, est décédé M. Victor Decary, 3455, avenue Wilson. Les funérailles auront lieu le 28 juin. Le convoi funéraire partira du Salon Brien, 260 St-Patrice ouest, à 10 h. Les services seront célébrés à 10 h. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

AVIS DE DÉCÈS

AUDREY, l'hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke, le 25 juin 1965, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Jacques Audre, représentant de la Brasserie Dow à Magog, époux de Madeleine Langlois. Les funérailles auront lieu le 28 juin. Le convoi funéraire partira du Salon Brien, 260 St-Patrice ouest, à 10 h. Les services seront célébrés à 10 h. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Commonwealth

(Suite de la première page)

1.—Bien que ses résultats ne doivent pas être pris à la lettre, la mission de paix au Vietnam oblige le monde entier, en particulier la Chine populaire et l'URSS, à repenser le problème vietnamien.

2.—Vingt premiers ministres sur vingt-et-un ont approuvé l'initiative du Commonwealth relative au Vietnam et l'attitude de la communauté devant le problème de la Rhodésie.

3.—"Le Commonwealth sort plus fort de la rencontre de Marlborough House", que certains des premiers ministres ont qualifié d'historique.

4.—Le Commonwealth a demandé l'interdiction des bombardements du Nord-Vietnam et la suspension de l'aide nord-vietnamienne au Vietcong, dans l'espoir qu'un cessez-le-feu pourra être conclu rapidement.

5.—La Grande-Bretagne demeure seule responsable du problème rhodésien, qu'elle se propose de régler par des négociations bilatérales le plus rapidement possible alors que les leaders africains exigent la réunion d'une conférence de

la table ronde dans un délai maximum de trois mois.

6.—"La conférence de Marlborough House a été utile à la paix mondiale".

7.—La conférence, qui a doté le Commonwealth d'un secrétaire général, s'est mise d'accord sur les directives à donner à cet organisme.

8.—"La déclaration des premiers ministres du Commonwealth sur le désarmement et sur le danger de la prolifération des armes nucléaires est l'une des plus importantes qui aient jamais été faites a déclaré M. Wilson.

Refus chinois

Cependant dans une note qu'il a fait remettre aujourd'hui à M. Wilford, chargé d'affaires britannique par intérim à Pékin, le gouvernement chinois a informé le gouvernement britannique qu'il ne recevait pas la note britannique de la Grande-Bretagne et d'autres pays du Commonwealth chargée de discuter des problèmes du Vietnam.

La note chinoise intervient en réponse à la note britannique du 19 juin qui proposait l'envoi en Chine d'une telle mission.

ONU

(Suite de la première page)

l'orchestre de l'opéra et se rendent visite avec courtoisie. Sur la scène transformée en estrade, le président Quaison Sackey, en grande robe africaine d'apparat, est flanqué du secrétaire général U Thant, à sa droite, et à sa gauche de M. Narasimhan (Inde) chef de cabinet et grand ordonnateur du secrétaire général.

Dans son discours, M. Tremblay a déclaré que le succès remarquable remporté par les Nations unies avait prouvé de façon concluante que la coopération internationale devait croître et resserrer les liens entre les nations. Nous en sommes arrivés, dit-il, à un point où par suite des progrès de la science, la guerre ne saurait plus représenter un instrument politique.

La sécurité ne saurait être assurée dans le monde, prend-il, tant que les deux tiers de la race humaine seront aux prises avec la faim.

Il n'est que juste que les nouvelles nations considèrent les Nations unies comme l'instrument approprié pour corriger les injustices sociales et l'inégalité économique.

Voilà un domaine où l'influence des Nations unies ne fait que commencer à se faire sentir.

"Nous sommes, conclut M. Tremblay, au seuil d'une nouvelle ère en fait d'assistance internationale."

Alger

(Suite de la première page)

rôle déterminant dans les multiples entretiens qui ont occupé toute la journée et ont abouti à un compromis acceptable par l'Algérie.

1) — La conférence au sommet sera ajournée à une date ultérieure, mais qui sera précisée.

2) — Elle aura lieu à Alger. De ce dernier point, le gouvernement algérien a fait la condition absolue de son accord, contrecarrant ainsi, les efforts de certains pays qui penchaient vers le choix d'une autre capitale, le Caire ou Addis Abeba.

Selon les sondages, la proposition, serait assurée d'une majorité des deux tiers, mais la prise de position de la Chine communiste réaffirmant ce soir son hostilité à l'ajournement de la conférence a provoqué un spectaculaire rebondissement dont il est difficile de prévoir toutes les conséquences.

Le président a invité les nations à apporter aux prochaines négociations sur le désarmement des propositions nouvelles et efficaces pour contrôler la course aux armements et réduire le fardeau des armements.

Johnson

(Suite de la première page)

les petites nations aussi bien que les grandes".

"Le premier objectif des Nations unies, a-t-il souligné, est de maintenir la paix. La première tâche de tous ses membres est de faire la paix. Car cette organisation existe pour résoudre les querelles qui existent en dehors de son enceinte et non pas pour les prolonger à l'intérieur de ses murs.

"Lorsqu'il y a des conflits, essayons de les résoudre par tous les rouages possibles, a dit alors le président des Etats-Unis, qui a ajouté: Lorsque les Nations unies ont besoin de forces de paix dans les heures ou les jours qui suivent et non pas des semaines ou des mois, promettez de leur fournir ces forces. Mon pays, pour sa part, est prêt à le faire".

Le président a invité les nations à apporter aux prochaines négociations sur le désarmement des propositions nouvelles et efficaces pour contrôler la course aux armements et réduire le fardeau des armements.

Ses enfants...

(Suite de la page 3)

fonctions dans le quartier St-Henri au cours de l'été: d'abord, regrouper les enfants, pour favoriser chez-eux le développement du sens communautaire; ensuite, organiser des loisirs dans les "fonds de cour", dans le but d'initier les enfants à la peinture, à la céramique, etc.

Enfin, les TEQ tenteront d'organiser des loisirs pour les enfants dans les centres de loisirs aménagés à cette fin. On compte créer un club, organiser des pique-nique pour enfants et parents, etc.

M. Laurent précise qu'un tel pique-nique à l'extérieur du quartier pour les enfants et les parents a déjà été organisé et que la réponse à la demande a été des plus encourageantes. "Seules les autorités municipales, dit-il, semblent ne pas vouloir comprendre".

Même le parc municipal, note M. Laurent, n'est pas ce qu'il devrait être. Il n'existe qu'un seul coin d'ombre dans ce parc créé pour répondre aux besoins de 10,000 enfants. Et dans ce coin d'ombre, formé par trois arbres, se trouve présentement une cabane servant à un entrepreneur.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ON DEMANDE, un professeur qualifié pour enseigner la culture physique dans les classes primaires de garçons. Salaire d'après convention collective.

S'adresser à : La Commission Scolaire, C.P. 118, Maniwaki, Qué.

LE COMTE DE STURGEON

(Adjacent à la cité de Edmonton)

Immédiatement au nord de Edmonton et facilement accessible via les routes Nos 2, 28 et 15, demande des professeurs pour septembre 1965.

ECOLE LEGALE : 23 professeurs pour école de (1ère à 12e). Professeur pour classe primaire spéciale, professeurs pour 5e, 6e, 7e et 8e années et un professeur pour école secondaire (préférence accordée pour enseignement commercial, français et, ou mathématiques.

ECOLE SASKATCHEWAN : 4 professeurs pour école de (1ère à 8e). Classes 1-2 et 3-4.

CEDULE DE TRAITEMENT 1965-66

3150	3750	4500	5350	5650	5950
5040	5850	6950	8750	9050	9350
9x\$210	10x\$210	10x\$245	10x\$340	10x\$340	10x\$340

Les candidats intéressés doivent détenir un certificat d'enseignement valide et doivent s'adresser au Registraire, Département de l'Education, Edmonton pour obtenir le certificat d'enseignement de l'Alberta.

Adressez demande d'emploi à :

M. A.E. Kunst, Surintendant des Ecoles, Morinville, Alberta, ou téléphonez au Bureau du comté, Morinville, 30.

La Ville de Boucherville recevra d'ici le 30 juin 1965, jusqu'à 5 heures p.m. les demandes d'emploi pour la fonction d'administrateur-organisateur de son Centre récréatif (Arènes et piscines).

Inclure curriculum vitae et salaire désiré.

Formules de demandes d'emploi disponibles au :

Secrétariat de la Ville, 20 avenue Pierre-Boucher, Cité Chamblay, P.Q.

WYANDOTTE CHEMICALS OF CANADA LIMITED

a besoin d'un vendeur spécialisé connaissant la technique, laiterie, embouteilleur et usine de produits alimentaires. Salaire mensuel plus commission et dépenses, auto fournie, généreux fonds de pension ainsi que tous les bénéfices usuels.

Ecrire en anglais en mentionnant curriculum vitae à :

WYANDOTTE CHEMICALS OF CANADA LIMITED, 1253 McGill College, Suite 404, Montréal 2

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY

demande pour le cours secondaire quatre (4) professeurs de Sciences ou Mathématiques pour les 11e. Trois (3) professeurs pour les 10e années. Trois (3) professeurs pour le cours classique.

Prière de s'adresser à :

Frère Wilfrid Gauthier, 985, avenue Bégin, Chicoutimi.

Rés. : Tél. : 549-1882 Bur. : Tél. : 549-0884 549-0885

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

DEMANDE

des professeurs en éducation physique pour l'année académique 1965-66.

Les candidats devront posséder le baccalauréat en éducation physique ou l'équivalent.

LES POSTULATIONS DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

M. Bernard Jasmin, Directeur général des études, La Commission Scolaire Régionale de Chamblay, 1330 ouest, boul. Curé-Poirier, Cité Jacques-Cartier



LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

REQUIERT DES Agents de Relations de Travail

RESPONSABILITES : Assister le Directeur délégué des relations de travail lors de : négociations, conciliation et arbitrage. Servir de liaison entre les Directeurs de l'Expo '67, les Représentants des Gouvernements, de l'Industrie, des Unions ou Syndicats, sur des sujets de Relations de Travail, dans les domaines du divertissement artistique, des concessions commerciales ou de la construction.

QUALITES REQUISES : Formation ou personnalité essentielle à un poste dans les Relations de Travail, avec expérience et/ou connaissance approfondie de l'un des trois domaines suivants : divertissement artistique, concessions commerciales ou construction. Excellente connaissance de l'anglais et du français écrit et parlé.

SALAIRE : Traitement commandé par le niveau élevé des postes ci-haut décrits et nombreux avantages sociaux. Faire parvenir curriculum vitae (formation — expérience — renseignements personnels), à la :

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967, Service du Personnel, Place Ville-Marie, Montréal P.Q.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette rubrique coûtent 25 la ligne agate (14 lignes au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 0.25. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphone : 844-3361 ou écrivez à : LE DEVOIR, 434 rue Notre-Dame, Montréal

REDACTEUR — COMMUNICATION INTERIEURE

Une société nationale cherche un rédacteur bilingue pour diriger ses journaux d'entreprise (format tabloïd).

Le candidat doit posséder deux années d'expérience journalistique et faire preuve de compétence administrative et d'aptitude à diriger le travail de collaborateurs avec le minimum de surveillance. Il doit avoir l'esprit d'initiative et pouvoir se familiariser rapidement avec l'entreprise de façon à produire des publications vivantes à l'intention des employés.

Le poste est ouvert à Montréal et comporte des voyages dans le Québec et l'Ontario. Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des aptitudes professionnelles.

Des occasions d'avancement et des avantages marginaux intéressants sont offerts au candidat choisi. Les postulants sont priés de faire parvenir leur demande à l'adresse qui suit :

CASE 1304, LE DEVOIR

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Régime de rentes du Québec

DIRECTEURS REGIONAUX

Traitement initial de \$8,200 - \$9,000 ou \$9,800 selon la compétence

Postes vacants à Québec et à Montréal

FONCTIONS (Tâches et responsabilités) : Voir au bon fonctionnement d'un bureau régional tant sur le plan de l'administration que du personnel, appliquer et contrôler le processus d'admissibilité et de paiement des rentes de retraite et d'invalidité, des prestations de veuves ou de veufs invalides, d'orphelins ou de décès conformément aux normes de la Régie; formuler les recommandations appropriées quant aux conditions sociales du milieu, aux besoins de la population et aux solutions des problèmes rencontrés dans l'application du Régime de rentes; collaborer à la mise en oeuvre et à l'exécution d'un programme d'information et de relations avec les cotisants et les employeurs ainsi qu'avec les corps intermédiaires et les organismes de bien-être et de santé.

QUALITES REQUISES : Degré universitaire dans une discipline reliée à la fonction et au moins cinq ans d'expérience dans des tâches administratives à un niveau de direction

OU une formation secondaire attestée et complétée par des cours postsecondaires dans une discipline reliée à la fonction et environ dix années d'expérience dans des tâches administratives à un niveau de direction.

Connaissance de la législation relative à la sécurité sociale, au bien-être social ou à un champ d'action connexe; qualités personnelles appropriées: esprit d'analyse, aptitudes à nouer des contacts et à s'exprimer en public, jugement, entretient, initiative; langues parlées et écrites: le français et l'anglais. Aptitudes à exercer un rôle dynamique dans les activités communautaires.

Les candidats doivent s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission de service civil, 30 rue Saint-Joseph est, Québec ou 1434 rue de la Montagne, Montréal. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 9 juillet 1965. Mentionner le concours 65 - 1015.

La Commission Scolaire Régionale Louis-Frédette, ayant son siège social à Lévis, Comté de Lévis, P.Q. demande un

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

TRAITEMENT : Selon l'expérience et la compétence.

FONCTION : Le titulaire de ces fonctions aura la responsabilité de l'administration générale de la commission scolaire régionale et agira comme secrétaire-trésorier. Il sera responsable du personnel clérical et devra préparer les états financiers et les budgets.

QUALIFICATIONS REQUISES : Membre d'une association de comptables reconnue ou l'équivalent et de huit à dix ans d'expérience à un poste de commande comportant des responsabilités administratives et financières.

Les personnes intéressées devront s'adresser à :

Service de l'Emploi, Ruel, Roy, Moreau & Associés, 45 O. Trans-Canada, Lévis, Cte Lévis, P.Q.

Les demandes d'emploi seront reçues jusqu'au 10 juillet et seront traitées de façon strictement confidentielle.

Le mandat des sept commissaires de la CECM est renouvelé

Le mandat des sept commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal a été renouvelé pour quatre ans. C'est le président général de la CECM qui l'a annoncé hier au cours d'une séance régulière de l'organisme. Dans les sept cas, le mandat prenait fin le 30 juin.

En vertu d'une loi provinciale, les sept membres de la CECM sont nommés pour un mandat de quatre ans et ils le sont tous en même temps. Quatre d'entre eux sont nommés par Québec et trois par l'archevêché de Montréal. C'est ainsi que, le 1er juillet 1961, sept nouveaux commissaires sont entrés en fonction.

MM. Marc Jarry, avocat, auparavant secrétaire général de l'université de Montréal, Jean-Paul Lavallée, avocat, juge-en-chef de la Cour du bien-être social à Montréal, Michael McManus, éducateur anglophone à la retraite, et Maurice Payette, architecte, ont été nommés de nouveau par Québec.

MM. Paul-Henri Lavoie, secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs, Ferdinand Blonci, directeur des programmes au poste CKAC, et André Gagnon, président d'une firme de spécialistes en administration, ont été nommés de nouveau par l'archevêché de Montréal.

L'été dernier, M. Gagnon a remplacé M. Jean-Paul Lefebvre, après que celui-ci eut démissionné comme commissaire et comme directeur des relations extérieures à la Confédération des syndicats nationaux, afin d'assumer, à compter du 1er août, la direction du nouveau service d'éducation des adultes de la CECM.

En commentant la nouvelle, hier, le commissaire Paul-Henri Lavoie a indiqué qu'un "régime discuté" est ainsi maintenu tel quel.

Il faisait allusion au débat qui a lieu depuis plusieurs années concernant le fait que les commissaires de la CECM sont tous nommés et qu'aucun d'eux n'est élu par les contribuables montréalais, débat que la CECM a elle-même favorisé en organisant des discussions publiques à ce sujet. La CECM a même confié à des universitaires le soin d'étudier la question mais elle n'a pas encore donné suite à leurs recommandations, bien qu'elle les ait en mains depuis plus d'un an.

Le mode de désignation des commissaires (ainsi que les faits qu'il n'y ait aucune rotation dans leur remplacement et aucune femme parmi eux) n'est pas la seule faiblesse qu'on reproche aux structures administratives supérieures de la CECM. L'absence d'un comité exécutif à la CECM et la concentration de tous les pouvoirs exécutifs entre les mains d'une seule personne sont souvent déplorées au sein du personnel de la CECM.

Alors que l'organisme administre un budget annuel de \$81 millions (en 1964-65; \$91 millions au cours de l'année financière qui débutera le 1er juillet prochain), on trouve que cette situation est à la source d'inefficacité et de lenteur administratives. Le reproche s'adresse beaucoup plus à la structure elle-même qu'à la personne en cause, en l'occurrence le président général, M. Marc Jarry.

On signale à cet égard que le Protestant School Board of Greater Montréal, qui aura un budget d'environ \$30 millions en 1965-66 (mais qui compte 25 commissaires), vient d'obtenir de Québec l'autorisation de se doter d'un exécutif de cinq membres. Les "nouveaux" commissaires seront assermentés au cours d'une réunion spéciale qui aura lieu le 2 juillet. Ils se choisiront alors un président général et un vice-président. M. Jarry est actuellement le président général et le juge Lavallée, le vice-président.

Des enfants de St-Henri demandent l'accès gratuit aux piscines de la Ville

Quelque 30 enfants du quartier Saint-Henri tenteront de pénétrer gratuitement dans la piscine municipale de ce quartier, lundi après-midi, même si on leur a formellement fait savoir qu'ils doivent payer le prix d'entrée.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR hier M. Paul Laurent, coordonnateur du projet d'action sociale étudiante dans le quartier de St-Henri. M. Laurent a dit que le comité exécutif de la ville de Montréal s'est formellement opposé à la requête du groupe des Travailleurs étudiants du Québec d'assurer la gratuité d'accès à la piscine publique du quartier, bien que les conditions socio-économiques du quartier exigent une telle mesure.

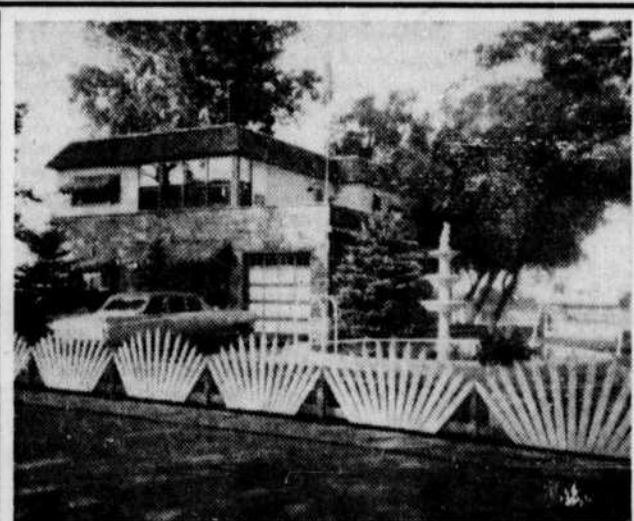
Dénonçant le régime bureaucratique qui règne à l'hôtel de ville de Montréal, M. Laurent, étudiant à l'université de Montréal, s'est plaint officiellement aussi auprès des autorités municipales de ce que la police de Montréal a catégoriquement interdit la tenue d'une "parade" de jeunes qui devait se tenir dans le quartier mercredi après-midi. L'objectif de cette initiative était d'inviter les enfants de tout

âge à "sortir des ruelles" pour aller s'amuser au parc, de noter M. Laurent.

En vertu du projet d'action sociale mis sur pied conjointement par les étudiants et le gouvernement du Québec, huit étudiants de l'université de Montréal font de l'action sociale depuis quelques jours dans le quartier St-Henri, qu'on reconnaît généralement comme le secteur le plus défavorisé socialement et économiquement de la métropole.

Toujours dans la veine de la "bureaucratie", M. Laurent s'est plaint également de ce que hier après-midi, une réunion de jeunes devait se tenir au centre des loisirs (municipal) de St-Henri, que les ententes à cet effet avaient été conclues avec qui de droit, mais que personne ne se trouvait dans l'immeuble pour ouvrir la porte aux enfants.

Les Travailleurs étudiants du Québec entendent exercer trois (Suite à la page 2)



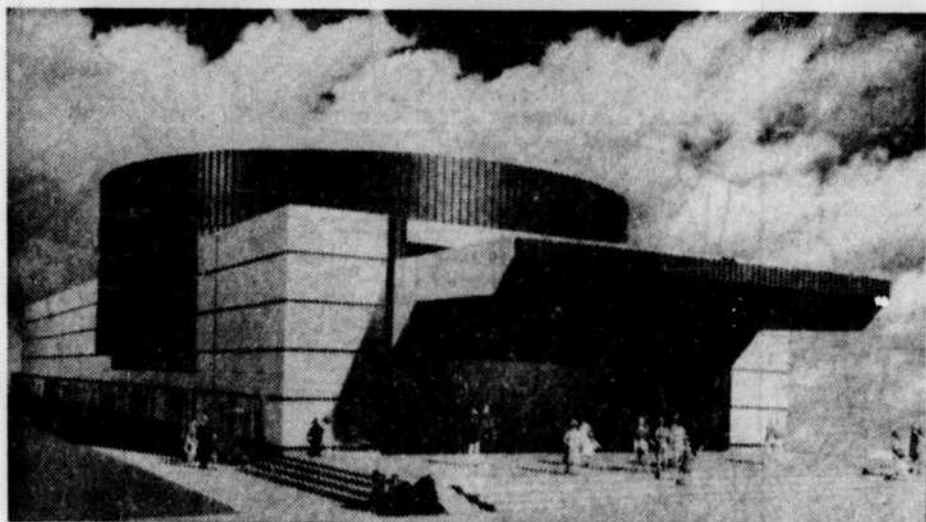
A VENDRE - REPENTIGNY

13 milles du boul. Pie-IX — Bord de l'eau — Magnifique maison moderne — 7 pièces — 7000 pieds carrés — piscine — gicleurs — Superbe terrain 100 x 115. Venez voir à 44 rue Archambault, Repentigny. Facilité : Yacht sur le fleuve. Confort de ville — SACRIFIERA. Pour informations : Bureau : LA. 6-1681. Rés. : 581-1065.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, SAMEDI 26 JUIN 1965

PAGE 3



Le pavillon de l'Association canadienne du téléphone

Les responsables du projet ont dévoilé, ces jours-ci, la maquette du pavillon de \$3,500,000 qui s'élèvera tout à côté du pavillon-thème de l'Expo : "Terre des hommes." Le bâtiment comprendra principalement une salle de projection cinématographique "intégrale." La firme canadienne Robert Lawrence Productions, de Toronto, prépare en ce moment un film qui sera projeté en "cercle-vision 360 degrés," procédé qui "intégrera" le spectateur à l'action. Dans l'espace réservé à l'exposition proprement dite, seront présentées les dernières créations et projets en matière de télécommunications. Cinq firmes d'architectes ont contribué à l'établissement des plans : J. Philip Dumaresq & Associates, de Halifax; David, Barott, Bouva, de Montréal; Gordon S. Adamson & Associates, de Toronto; Smith Carter Searle Associates, de Winnipeg; et Thompson, Berwick, Pratt and Partners, de Vancouver. La section réservée aux stands a été mise au point par John Leslie Robinson Ltd., de Toronto.

Fusion des villes de l'île Jésus qui formeront la "Cité de Laval"

M. Pierre Laporte pilotera lui-même au comité des bills privés, les 5 et 6 juillet, un projet de loi créant la ville de Laval, née de la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus, y compris les îles Laval.

Le conseil des ministres a déjà adopté à l'unanimité, ces jours derniers, ce projet qui fera naître la deuxième plus grande ville du Québec, avec près de 200,000 habitants.

Au départ, Laval aura comme gouvernement provisoire un conseil municipal formé de 21 membres, soit un maire, un comité exécutif de quatre membres et 16 conseillers.

Cette formule de gouvernement vaudra jusqu'au premier dimanche juridique de novembre 1966, date à laquelle est prévue la première élection municipale de Laval. La population répartie en six districts, se choisira alors un maire et 20 conseillers. Les districts porteront les noms suivants : Laval-sur-le-Lac, Ste-Rose, Au-teuil, St-François, Duvernay et Chomedey. Les noms des villes qui seront alors automatiquement effacés de la carte de l'île Jésus sont : Laval-des-Rapides, Ste-Dorothée, les îles Laval, Laval-Ouest, Fabreville, St-

Vincent-de-Paul, Pont-Viau et Vimont.

D'ici la première élection municipale de novembre 1966, le conseil municipal recrutera ses membres comme suit : les 14 maires actuels de l'île et 7 autres conseillers choisis par les maires dans différentes municipalités.

Le choix de ces sept conseillers se fera selon l'importance des villes. Ainsi, Chomedey aura droit à deux et même trois conseillers, les autres à deux ou un seul. Il se pourrait que deux ou même quatre municipalités n'aient droit qu'à un seul représentant collectif d'ici les élections.

Une fois le comité législatif formé, il se chargera immédiatement de se choisir un maire parmi ses 21 membres. La même procédure sera suivie pour la sélection de l'exécutif. Le jour même que le projet piloté par M. Laporte — projet qui s'inspire largement des recommandations de la commission Sylvestre — aura reçu la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil, la ville de Laval, dite "Cité de Laval", sera créée et les maires des municipalités qui la composent actuellement en deviendront automatiquement les conseillers.

5,000 employés réclament l'abrogation du décret de l'alimentation à Montréal

Dans un communiqué remis hier à la presse, l'Association des commis des magasins d'alimentation de la chaîne Dominion Stores, affiliée au Congrès du travail du Canada, dénonce le comité paritaire de l'alimentation au détail de la région de Montréal et tiendra responsable l'employeur de toute cotisation syndicale versée par lui à cet organisme.

L'association compte 5,000 membres parmi les 17,000 employés qui tombent sous l'empire du décret de l'alimentation dans la région métropolitaine.

Selon M. Paul Doucette, le président de l'association, les conditions de travail reconnues

par le comité paritaire sont inférieures à celles qu'ont obtenues son propre syndicat.

M. Doucette soutient en outre que l'entente collective signée par la CSN qui a servi de base au décret contrevient aux dispositions de la loi sur le salaire minimum.

En effet, dit-il, cette entente prévoit une période de travail de 48 heures par semaine plus un quart d'heure par jour non rémunéré (et une demi-heure le samedi) à des salaires aussi peu élevés que \$30 par semaine.

L'association entend saisir les tribunaux de cette affaire et réclamer l'abrogation du décret.

Heures de fermeture des magasins : un comité ministériel doit aviser

QUEBEC — Le ministre des affaires municipales a annoncé la formation prochaine d'un comité interministériel qui sera chargé d'étudier et de résoudre les problèmes de fermeture des heures de magasins dans toute la province.

Ce comité, qui groupera des représentants des ministères des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, et du travail, entendra les représentations de tous les groupes intéressés à la question des heures de la fermeture des magasins.

Le ministre a souligné qu'il a été saisi du problème de la fermeture des magasins et

qu'il a constaté que certains veulent une réglementation à la grandeur de la province, que d'autres, notamment les centres commerciaux, s'opposent contre pareille réglementation.

M. Jacques Leblanc, président de la Fédération des hommes d'affaires du Québec, a fait valoir au ministre qu'actuellement, "C'est l'anarchie qui règne dans le commerce, les règlements de fermeture dans les villes obligent les marchands à fermer leurs portes à des heures désignées tandis que les centres commerciaux installés en bordure des villes font ce qu'ils veulent."

Si de Gaulle peut influencer Paris, Montréal aura sa tour

C'est mardi (29 juin) que le conseil municipal de Paris prendra la décision de participer ou non au projet de construction, à Montréal d'une gigantesque tour de béton destinée à illustrer (par ses 325 mètres) le 325ème anniversaire de fondation de la métropole canadienne. Tout indique, au lendemain d'une visite du commissaire général Dupuy au général De Gaulle que la réponse de Paris sera affirmative.

M. Pierre Dupuy (qui fut longtemps ambassadeur du Canada en France) est allé rendre visite au président De Gaulle avec l'intention bien arrêtée, croit-on, de le gagner au projet mis en avant par le maire Drapeau de Montréal. Si le commissaire général de l'Expo a seulement dit aux journalistes qu'il avait abordé, avec le général De Gaulle, tous les aspects de la manifestation que prépare le Canada pour 1967, il va sans dire qu'il aura insisté sur l'importance du projet de tour.

C'est l'indiscutable influence que peut avoir le président de la République française sur les édiles parisiens qui porte les observateurs à croire que la réponse du 29 pourrait être affirmative.

Jusqu'ici, le seul obstacle résidait dans la différence (relati-

vement minime) entre le prix envisagé tout d'abord (\$20,000,000) et celui qu'a demandé l'entrepreneur le plus modeste (un peu plus de \$22,000,000). Théoriquement, cette différence aurait pu justifier un refus pur et simple du conseil municipal de Paris, mais on est fondé de croire que si le général De Gaulle est conquis par le projet (comme il l'est par l'ensemble de l'Expo) il vaincra facilement les conseillers généraux les moins décidés.

A Montréal, le maire s'abstient rigoureusement de toute déclaration. Il attend, non sans une certaine impatience, la date du 29 et la décision de l'hôtel de ville de Paris. Que celle-ci puisse être influencée favorablement par celle de l'Elysée, n'est certainement pas de nature à le décourager.

La nomination d'un médiateur est recommandée dans le port

OTTAWA — La commission de conciliation chargée à la fin du mois dernier d'étudier le différend entre le Conseil des ports nationaux et les 1000 employés du port de Montréal, a recommandé au ministre fédéral du travail de nommer un médiateur spécial pour régler ce différend.

La commission était composée de M. Paul Harteau, président, M. M. A. Harrison, représentant le Port, et M. Robert Sauvé, représentant la CSN. La recommandation, transmise des lundi dernier au ministre du travail était unanime, et les commissaires invitaient le ministre à y donner suite le plus tôt possible.

La commission note d'autre part que la principale difficulté vient de ce que le syndicat veut négocier un seul contrat pour les trois groupes d'em-

ployés, alors que le Port veut trois contrats distincts.

D'autre part, le conseil des ports nationaux a de nouveau tenté hier, sans succès, d'obtenir une injonction intercalatoire contre les dirigeants du syndicat des employés du port de Montréal, en marge des "séances d'étude" qui se poursuivent depuis le 15 juin. La requête en injonction du conseil sera entendue le 30. Les employés, membres d'un syndicat affilié à la CSN, auront le droit de déclencher la grève à compter de mardi matin, le 29.

Quant aux sept grévistes qui ont été accusés d'avoir pénétré illégalement dans le port, et dont les causes devaient être entendues hier, ils devront se présenter en Cour municipale vendredi le 2 juillet.

Informations syndicales

Convention au Lac Quevillon

LAC QUEVILLON — Le conseil des métiers et de la construction du nord-ouest québécois (FTQ-CTC) vient de signer avec la compagnie Arco Services Ltée, qui exploite la cantine et les roulettes d'habitation du chantier de la société Domtar, au Lac Quevillon, une convention collective accordant à ses 125 employés une augmentation générale de salaires de \$40 par mois répartie sur une année et demie.

Le président de l'organisme, M. Laurent Lemoine, précise que ces travailleurs touchent une première hausse immédiate de \$20, puis deux majorations successives de \$10 chacune qui entreront en vigueur le 1er janvier et le 1er juin 1966. Les employés, qui travaillaient de 75 à 80 heures à raison de sept jours par semaine, seront rémunérés à tarif et demi après 55 heures de travail.

M. Lemoine a fait savoir que ces augmentations portent le salaire mensuel d'un premier cuisinier de \$420 immédiatement à \$440, celui d'un garçon de table de \$245 à \$265, celui d'un homme de ménage, de \$195 à \$215. En outre, la chambre et la pension sont fournies gratuitement aux syndiqués.

La convention, qui prévoit la sécurité syndicale, a été déposée à la Commission des relations de travail conformément à la loi.

Primes dans le textile

SHERBROOKE — L'Association des employés du textile de Sherbrooke (CSN) réclamera une enquête royale sur l'application du régime de primes dans les industries du textile du Québec.

Syndicat de boutique délogé

Les employés de Monsanto Canada Limited ont rejeté le syndicat de boutique qui les représentait depuis au-delà d'une quinzaine d'années. Le vote déposé par la Commission des relations de travail du Québec entre le local 6-762 du Syndicat des industries pétrolières, chimiques et atomiques (FTQ) et la Monsanto Employees' Association, s'est tenu le 25 juin. SITIPCA a obtenu 101 votes alors que le "syndicat de boutique" en a obtenu 39.

M. Fernand Daoust, directeur des projets du SITIPCA, s'est déclaré heureux de cette victoire de son syndicat. "Nous constatons, a-t-il dit, que les travailleurs prisonniers des associations indépendantes commencent à découvrir qu'ils ne vivent pas du véritable syndicalisme, et partant, décident de rejeter les syndicats de boutique qui, à cause de leur attitude complaisante à l'égard des employeurs, ont été extrêmement dommageables dans l'amélioration des conditions de travail d'un fort groupe de travailleurs québécois."

CTP : on négociera en fin de semaine

QUEBEC — Les négociations devaient se poursuivre en fin de semaine au bureau du ministre du travail, en vue de mettre fin à la grève des 800 employés de la compagnie de transport Provincial, déclenchée le 12 juin. Un porte-parole du ministère a dit que le sous-ministre, M. Denat Quimper, qui agit comme médiateur dans ce conflit depuis mardi, a rencontré les parties de nouveau hier.

Commission de tutelle

La commission gouvernementale de tutelle sur les syndicats maritimes a annoncé une nouvelle réduction de son personnel, portant celui-ci à 13 personnes.

Le président de la commission, M. le juge René Lippé, a noté que le personnel maximum de la tutelle a été de 27 personnes mais que depuis février, des réductions périodiques ont été faites et que les employés qui quittent la commission de leur propre gré ne sont pas remplacés à moins d'une raison majeure.

L'importance du personnel de la tutelle a fait l'objet d'un débat l'an dernier, lorsqu'un des curateurs, M. Charles Millard, a exprimé la crainte que la commission ne crée une bureaucratie permanente.

Procès au SIGM

Neuf dirigeants du Syndicat des gens de mer ont été cités à leur examen volontaire le 5 octobre prochain sous des accusations de conspiration en vue de persuader des marins de s'abstenir illégalement de leur service sur des navires des Grands lacs.

Le nouveau président du Syndicat des marins, M. Leonard J. (Red) McLaughlin, successeur de Hal C. Banks qui a fui le pays, fait partie du groupe des accusés.

D'autre part, le juge Emile Trotter, qui présidait l'enquête préliminaire dans cette affaire, a libéré quatre autres chefs syndicaux à ce stade des procédures.

MM. Standfield et Ryan parleront aux conservateurs

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield, ainsi que le directeur du journal Le Devoir, seront tous deux conférenciers le 29 juin à un grand banquet organisé par l'Association progressiste-conservatrice pour marquer le 150e anniversaire de naissance de Sir John A. Macdonald.

Les recettes de ce banquet à \$10 le couvert seront remis à la Jeunesse étudiante conservatrice pour fonder des clubs conservateurs dans les collèges classiques et institutions d'enseignement où ces clubs n'existent pas encore.



le collège ville-marie

Institution secondaire indépendante reconnue par le Ministère de l'Éducation et la Faculté des Arts de l'Université de Montréal

ACCUEILLERA EN SEPTEMBRE PROCHAIN CENT NOUVEAUX ÉLÈVES (garçons et filles) DANS LES 4 SECTIONS DU SECONDAIRE

cours scientifique: 4 ans
Prépare aux études supérieures avec options, en 10e et en 11e, de sciences-mathématiques et sciences-lettres.

cours général: 4 ans
Destiné aux élèves qui ne poursuivent pas leurs études au delà d'une 11e, mais qui désirent se préparer à la vie ou à des écoles professionnelles de niveau moyen.

cours classique: 4 ans
Programme de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal. Elèves acceptés en 8e et en 9e classique, soit en éléments latins et en syntaxe.

cours commercial: 4 ans
Prépare à un emploi dès la fin de la 11e année. Les deux premières années sont les mêmes que celles du cours général. Une classe de 12e commerciale "spéciale" accueille les élèves de 11e du cours général ou du cours scientifique qui désirent passer à la section commerciale.

cours du soir pour adultes
Ouvert dans les sections générale et scientifique, aux élèves de tout âge, selon leurs aptitudes. Cours de 4 soirs par semaine, conduisant aux diplômes du Ministère de l'Éducation.

cours de rattrapage
Durant l'été, cours de rattrapage en français, mathématiques, sciences et anglais, pour les élèves de la 7e à la 11e année.



enseignement dynamique et formation personnelle

Plus de 300 élèves, garçons et filles, fréquentent notre collège où la compétence et le dévouement des professeurs sont gages du succès de l'élève qui travaille sérieusement.

Entrevues accordées gracieusement aux parents et aux élèves :
Lundi au vendredi, 9 h. à 5 h.
Mardi et jeudi, 7 h. à 9 h. du soir
Demandez le prospectus ou téléphonez à : 525-2516

le collège ville-marie
1380, rue Gifford, Montréal 34.

BEAUCHEMIN

Maison d'éditions établie depuis 1842

(1) Les services statistiques avaient bien établi à \$226 millions le budget de la voirie (investissements compris), mais les services typographiques ont retranché \$200 millions, par inadvertance, bien sûr. (NDLR).

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Réflexions d'un politologue sur le sens du bilinguisme dans la fonction publique

Dans une communication à une réunion conjointe de la Canadian Political Science Association et de la Canadian Law Teachers' Association le 10 juin dernier à Vancouver, M. A.F. Plumtree, principal de Scarborough College et professeur d'économie politique à l'université de Toronto, examine le phénomène du régionalisme dans la fonction publique. L'auteur jadis sous-ministre adjoint des finances à Ottawa, se penche notamment sur la question québécoise. Nous avons traduit les principaux passages de son texte qui nous touchent plus particulièrement.

"... Il est utile selon moi, et non nocif, de nous rappeler qu'un bon nombre des problèmes auxquels le Québec fait face dans ses relations avec Ottawa ne sont pas uniques, et que d'autres provinces les partagent également. Cependant, certains de ces problèmes importants lui sont particuliers, et ce sont ceux que je veux examiner ici. Commençons par celui de la langue.

(Traduction) "Si une forte proportion de la haute fonction publique est incapable de 'syntoniser' la presse, la radio et la télévision francophones, si elle est incapable d'écouter dans leur langue les représentants canadiens-français, soit au Parlement, soit privément, alors sa capacité d'appliquer un 'fini' politique de haute qualité aux conseils techniques et administratifs qu'elle doit donner se trouve diminuée.

Il est encourageant de constater à Ottawa l'éclosion de nouveaux moyens qui permettent aux fonctionnaires d'apprendre le français, et le désir qu'ils manifestent de connaître cette langue.

Beaucoup de cet enthousiasme pour la connaissance et l'usage de la deuxième langue chez eux découle du fait que l'on insiste pour que tout Canadien, dans des limites raisonnables, doit pouvoir conduire ses affaires avec le gouvernement dans l'une ou l'autre des langues officielles, à son choix.

Cependant, ce n'est pas l'objectif du bilinguisme qui retient notre attention ici. Nous nous préoccupons de la compétence avec laquelle un haut fonctionnaire peut lire, apprécier, connaître, assimiler intérieurement le mot écrit, la parole dite, dans une langue officielle avec laquelle il n'est pas familier. Cela nous concerne parce que le grand commis doit conseiller son ministre en tenant compte de ce qui est dit et écrit dans les deux langues officielles.

On ne semble pas apprécier suffisamment jusqu'à quel point les fonctionnaires anglo-saxons sont capables aujourd'hui de comprendre et même de conduire les affaires gouvernementales en français. Lorsqu'on reproche aux ministères des finances, du commerce et de l'industrie, des transports, ou à la Banque du Canada, de ne pas compter suffisamment de fonctionnaires 'bilingues' aux échelons supérieurs de l'administration, ce n'est pas que ces départements sont dépourvus de hauts fonctionnaires capables de comprendre et de parler le français; sur ce point, les ministères que j'ai mentionnés et d'autres aussi, ne font pas toujours mauvaise figure. Le terme 'bilingue' est employé ici dans le sens particulier mais non insolite d'un Canadien français qui parle les deux langues; car, à proprement parler, le bilinguisme pur n'est pas suffisant.

X X X

Il faut davantage de Canadiens français aux échelons supérieurs de la fonction publique. Ce besoin ne découle pas directement de lacunes linguistiques ou de l'absence de techniques de traduction, mais des particularités de la culture canadienne-française et de l'évolution accélérée de la situation politique au Canada français. La seule maîtrise de la langue française n'accorde aucun privilège de perception de la réalité de la province de Québec à un fonctionnaire, et il est plus probable que le Canadien français puisse saisir cette réalité à un degré plus élevé que n'importe quel autre type de Canadien; et un apport généreux de cette perspicacité est nettement indispensable aujourd'hui dans la fonction publique fédérale.

Qu'il devrait y avoir un plus grand nombre de Canadiens français parmi les hauts fonctionnaires à Ottawa, ce n'est pas à un jugement difficile à former ou à défendre. Sur la question de la compétence, permettez-moi de mentionner un point soulevé dans une conversation récente par un éminent Canadien français de la capitale. Les Canadiens anglais, disait-il, sont naturellement disposés à assumer l'autorité et le pouvoir depuis leurs premières expériences scolaires, familiales ou universitaires; les plus heureux parmi eux ont compris que le pouvoir leur viendrait dans le cours normal des choses.

Les Canadiens français, au contraire, ont naturellement accepté que d'autres qu'eux en hériteraient. De sorte qu'ils ont eu tendance dans le passé à adopter une attitude typiquement minoritaire, celle du groupe de pression, toujours prêt à revendiquer, à proposer, ou à s'opposer lorsque nécessaire, mais souvent insatisfait et assez peu heureux si d'aventure le pouvoir leur tombait dans les mains.

Quoi qu'il en soit, il est très vrai que certains Canadiens français lorsqu'il atteignent à des postes élevés dans la fonction publique fédérale ont tendance à se faire observateurs plus que participants dans le tohu-bohu anglo-saxon qui les entoure.

J'ai bien l'impression que cette absence de participation est plus particulièrement réelle chez les Canadiens français assignés à des postes élevés que la fonction publique est allée chercher à l'extérieur de ses rangs. Il semble que cela soit moins vrai chez ceux qui ont gravi les échelons. De sorte que l'un des moyens d'augmenter le nombre des francophones aux postes supérieurs serait de favoriser la promotion accélérée de ceux qui promettent et qui méritent le plus dans la fonction publique.

X X X

On a fortement tendance à renforcer la fonction publique en important des Canadiens français de l'extérieur, et je crois que cela traduit deux intentions, l'une bonne, l'autre mauvaise. La bonne intention, c'est que la fonction publique doit être en mesure de comprendre et d'apprécier complètement les espoirs, les vœux, les besoins exprimés par les Canadiens français, et de donner poids à ceux-ci, convenablement et intelligemment, dans la formulation des avis et conseils aux ministres fédéraux.

La mauvaise intention, c'est de vouloir élargir et consolider une enclave de hauts fonctionnaires dont l'objectif serait de 'représenter' le Canada français et les Canadiens français. Il y a là une distinction subtile, mais importante.

Je soutiens qu'un haut fonctionnaire à Ottawa ne doit jamais se considérer comme le représentant ou le porte-parole de la province ou de la région d'où il émane.

Pour préciser davantage, j'insiste sur la nécessité pour les Canadiens français dans la fonction publique de ne pas assumer ce rôle à l'endroit du Québec. Certes ils serviront les intérêts du Québec, mais parce que cette province est une partie, et une partie importante, du Canada.

X X X

Un gouvernement populaire exige une communion d'intentions. Le gouvernement d'Ottawa — le gouvernement national — serait désespérément paralysé si les ministres devaient prendre chacune de leurs décisions importantes ou un certain nombre d'entre elles en puisant à deux sources distinctes de consultations, celle qui émanerait des fonctionnaires se considérant comme les représentants du Canada français, et celle qui émanerait du reste de la fonction publique.

* * *

Il existe une autre raison qui nous invite instamment à soutenir que les Canadiens français ne doivent pas se considérer comme représentants ou porte-parole. En effet, nous usurperions alors le pouvoir élu ou assigné de personnes qui ont la responsabilité constitutionnelle d'assumer ces fonctions. Ce sont, naturellement, les membres canadiens-français du sénat, de la Chambre des communes et, par-dessus tout, du Conseil des ministres.

Les hauts fonctionnaires doivent soumettre à leurs supérieurs des avis qui, selon qu'ils l'entendent, correspondent à un cadre de références politiques, rationnelle et acceptable. Mais cela ne leur accorde pas le privilège de s'arroger le droit de formuler ultimement des jugements politiques et, ce faisant, de représenter, remplacer ou déplacer les mandataires du peuple.

A l'occasion de rencontres entre les délégués du Québec et du gouvernement fédéral, il se trouvera souvent, mais pas toujours, que les Canadiens français dans la fonction publique seront en mesure de comprendre mieux et plus rapidement que leurs collègues anglophones la position québécoise. C'est ainsi qu'il devrait être. Mais il faut avec prudence éviter le danger que les Canadiens français dans la fonction publique fédérale se considèrent eux-mêmes, ou qu'ils soient ainsi considérés par d'autres, comme les représentants accrédités du Québec.

X X X

Je crois qu'il n'y a rien de plus dangereux, parce que cela nous diviserait, qu'une notion de la fonction publique qui accepterait que les individus choisis parmi diverses régions se considèrent comme les représentants de la porte-parole de ces régions. Interpréter pour son ministre les vœux et les réactions de sa province d'origine est une chose; mais c'en est une autre que d'encourager ou de permettre à des personnes de croire qu'elles pourraient compter sur lui, le haut fonctionnaire, pour préconiser leurs intérêts, faire connaître leurs vœux, alors qu'elles doivent compter sur leurs députés et leurs ministres.

Une telle conception minerait l'autorité des représentants élus du gouvernement responsable lui-même. En même temps, ce serait exalter le rôle d'une bureaucratie dans la bureaucratie et compromettre le principe de l'anonymat dans la fonction publique.

En effet, cela provoquerait de fortes tensions entre les groupes régionaux qui se feraient alors concurrence et entreraient en conflit. Il deviendrait difficile dans ces conditions, impossible même, de recruter et de retenir des fonctionnaires intégrés et capables.

Le besoin le plus urgent: une nouvelle université de langue française

Une priorité absolue doit être donnée à la fondation d'une université de langue française. Le simple bon sens, l'équité, la justice sociale, le respect d'un peuple, l'explosion scolaire exigent impérieusement à une époque où le Québec opère une renaissance pleine de promesses. Est-il nécessaire de rappeler au Montréal Star que le Rapport Parent recommande la 'création immédiate' d'une université de langue française (Tome 2, recommandation no 125, p. 368), alors qu'il ne fait aucune allusion à l'urgence de la création d'une université de langue anglaise à partir du regroupement des ressources existantes. On pourrait même affirmer que l'idée de créer une nouvelle université anglaise est plus que discutée dans le climat actuel du Québec. Qu'on nous comprenne bien. Nous ne nions pas le droit pour les catholiques anglophones de s'abreuer aux sources du savoir dans un milieu et une ambiance catholique.

A l'heure de la montée des laïcs dans l'Eglise, au moment même où les Canadiens français, peuple catholique, ont mûri au point de rejeter l'idée même d'une université à direction cléricale, il serait plus qu'anachronique de voir les anglo-catholiques, si telle est bien leur intention, réclamer une université constituée en théorie par une corporation publique, mais en fait largement cléricale.

Quant à la supériorité académique de Loyola, si hautement proclamée, il ne faudra tout de même pas qu'elle entraîne l'opinion de la non-qualification ou de la sous-qualification des forces universitaires de langue française. Gardons-nous de prendre des vessies pour des lanternes. Sans rien généraliser on peut affirmer que bien des licences françaises actuelles valent certains Ph.D. anglo-saxons récoltés dans des uni-

versités nord-américaines où la course au doctorat devient une panacée universelle et non un signe certain de haute compétence. Il y a au Québec assez de professeurs qui ont la compétence nécessaire pour enseigner dans une nouvelle université de langue française.

Sur le plan de l'équipement scientifique, il ne faudrait pas oublier non plus que les 'two French-language Jesuit institutions' sont dotées de bibliothèques de premier ordre. Celle du Collège Sainte-Marie atteint près de 100.000 volumes et pourrait rendre des services même au Loyola College et à ses futurs associés.

Tous les arguments spécieux du Montréal Star ne peuvent faire oublier que la tâche du gouvernement québécois est de créer d'abord et sans retard une minute de plus une seconde université française autonome à Montréal d'où doivent rayonner plus que jamais une pensée et une culture de langue française et authentiquement française même si le Québec est noyé dans un océan anglo-saxon. Le fait français ne se discute plus en Amérique du Nord en 1965! Le miracle du XXe siècle sera sans aucun doute de voir surgir à l'horizon de la francophonie un Québec fort qui aura retrouvé sa vocation, celle de témoin de la vitalité d'un peuple désormais fier de ses origines et capable de progresser sur tous les plans parce qu'il a conquis la maîtrise de sa langue, instrument de sa pensée et de son unité.

Jean Guéhenno, ce fils d'un pauvre cordonnier breton et qui a atteint le plus haut poste dans l'Education nationale française écrivait ces lignes: 'Le plus grand ingénieur, le plus grand administrateur n'est après tout qu'un homme qui a su rendre comme éblouissante et contagieuse une petite vérité et intéresser à elle toutes les passions. Il faut pour cela savoir penser et parler. Mais nous en sommes là que même des jeunes gens qui,

On s'interroge beaucoup sur le Conseil consultatif de la justice, dernière création du nouveau ministre de la justice, Claude Wagner.

Ce conseil a été constitué par le ministre pour le conseiller en matière de justice criminelle que de justice civile. Le ministre nomme lui-même les membres dont le mandat dure un an. Ces derniers ne reçoivent aucune rémunération sauf le remboursement de leurs dépenses. Leur seul pouvoir est de donner leur opinion sur l'administration de la justice.

OPINION DU LECTEUR

La maison de demain

par Pierre MAJOR, architecte

Cet essai n'a pas l'intention d'être une étude sociologique. Il prend pour acquis les cadres actuels de la famille, les besoins connus et les possibilités que peuvent apporter des ressources budgétaires illimitées et l'application de techniques actuellement connues. Il est la projection d'observations sur la vie familiale et de ses besoins qui n'ont pas encore été complètement satisfaits.

Il prend pour acquis le fait que tant que l'exploitation des lots à bâtir ne sera pas surchargée, il y aura toujours quelqu'un qui désirera construire sa maison individuelle sur son lopin de terre.

La maison de demain devra être principalement un port d'attache pour la famille qui désire explorer le monde. Elle devra, à la base, répondre aux besoins primordiaux qui sont d'habiter quelque part, de se protéger du climat et d'établir des échanges profitables avec les sens et, de là, avec la société et le monde extérieur.

La maison de demain sera située dans un milieu urbain; la famille pourra ainsi profiter des services matériels, éducatifs et culturels que la communauté pourra lui offrir.

La maison de demain sera un port d'attache pour recevoir la maison mobile dont la famille se servira pour prendre contact avec la nature sauvage ou les sociétés différentes.

La maison de demain aura donc deux visages. Elle aura un aspect sédentaire et un aspect nomade. La partie fixe de la maison, ce sera le port d'attache avec tous les accessoires pour recevoir la partie mobile, ce sera aussi, le foyer, l'endroit où la famille accumule les valeurs permanentes au cours des années. Ce sera aussi l'endroit où la famille crée son cadre familial, où elle reçoit ses amis, où elle se retrouve. C'est l'endroit où elle crée les conditions de nature qui sont

nécessaires à la vie humaine confortable, soit: le soleil, la chaleur, la verdure, les fleurs, le silence, la poésie...

Elle sera évidemment pourvue de tout le confort que la technique moderne peut apporter, tant que du point de vue économique que du point de vue de la tranquillité. Elle sera pourvue de refuges, tel qu'un jardin intérieur orné de plantes tropicales, une bibliothèque, une discothèque et un petit musée. On s'y réunira dans une grande salle commune largement ouverte sur l'extérieur et libre de plafond, où l'on retrouvera le foyer, la cuisine, la grande table.

Un circuit fermé de télévision, opérant uniquement durant la période active, se chargera d'établir la communication entre les habitants, de rappeler les rendez-vous et les responsabilités préalablement enregistrées. Il libérera l'homme de demain des besoins fastidieux, telles que rapins, appels etc., et sera esclavé de l'horloge qui lui imposera le silence de telle heure à telle heure.

La maison mobile est aujourd'hui une réalité; son organisation est nettement plus évoluée que celle de l'habitation courante; aussi, des modifications importantes, sur son organisation, ne sont pas à prévoir, si ce n'est un caractère d'appartenance à la maison et une allure exclusive. Cette unité, lorsque rattachée à la maison, servira de chambre pour les enfants, qui seront ainsi familiers avec tous ses secrets et tout son équipement, ce qui facilitera l'organisation du voyage.

Ainsi équipé, l'homme de demain, pourra peut-être réussir à satisfaire la dualité de son caractère nomade et sédentaire.

Cet exposé n'a pas la prétention d'être une étude sérieuse et documentée; il veut plutôt être une porte ouverte sur le monde toujours fascinant de demain.

lettres au DEVOIR

L'Office municipal du tourisme

Un de vos correspondants, M. Jacques Landry, de Lachine, dont vous publiez une lettre dans les 'Lettres au Devoir', mardi, le 4 juin dernier, s'étonne que Montréal, 'la ville la plus peuplée du Canada et bientôt l'hôte du monde entier', n'ait pas de service postal pour la distribution de ses brochures touristiques.

Une telle affirmation est totalement fautive. M. Landry aurait pu, en effet, s'adresser, pour obtenir des renseignements sur la Métropole, à l'Office municipal du Tourisme, pièce 323, immeuble Dominion Square, 1010 ouest, rue Ste-Catherine, 872-3561, et il aurait eu pleinement satisfaction.

Montréal possède un office touristique distinct du bureau montréalais du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, où il s'est adressé. Place Ville-Marie, nous serions mal avisés d'expliquer à M. Landry les normes de distribution du ministère provincial du Tourisme qui saura certainement lui fournir les explications nécessaires, en temps et lieu.

Pour notre part, nous continuons d'être au service des Montréalais, des touristes de la région et des touristes pour toute demande de renseignements sur Montréal.

Votre tout dévoué,
Le directeur,
Lucien Bergeron

COURS DE CONDUITE

Mardi, le 29 juin, à 7 h. 30 p.m., commencera un cours de conduite automobile, approuvé par le Ministère des Transports et donné par Mme Anita Fontaine-Lévesque, monitrice diplômée, dans la salle de cours de l'AUTO-ECOLE MODELE, 9420 est, rue Sherbrooke. Renseignements: 352-8210

PORTEURS DEMANDÉS

pour la livraison à domicile du journal

LE DEVOIR

dans les districts suivants:

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville St-Royal, Villeray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville LeMay, Ville St-Laurent, Cartierville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétraultville, Charlemagne.

Appeler à:

844-3364

SERVICE DU TIRAGE

Le Conseil consultatif de la justice

par Me Claude-Armand SHEPPARD

même les membres dont le mandat dure un an. Ces derniers ne reçoivent aucune rémunération sauf le remboursement de leurs dépenses. Leur seul pouvoir est de donner leur opinion sur l'administration de la justice.

Cette structure discrétionnaire n'a pas manqué de susciter des inquiétudes. On pouvait s'interroger en effet sur l'utilité d'un organisme aussi platonique. Servirait-il la justice ou plutôt l'aréole politique du ministre?

Nous savons pertinemment que ce souci était partagé par plusieurs des personnes présentes pour faire partie de ce conseil. Si l'y eut des refus, ce fut probablement cette crainte qui les motiva, ainsi que des hésitations quant à l'indépendance éventuelle du conseil.

Pourtant, il faut admettre que la plupart de ces appréhensions furent dissipées par la révélation que le conseil pouvait exprimer une opinion proprio motu, c'est-à-dire sans avoir été consulté, et surtout par la publication des noms des premiers membres.

Le choix, parmi d'autres, d'un Jean Beetz, constitutionnaliste éminent à l'Université de Montréal; d'une Thérèse Casgrain, grande dame du Nouveau Parti Démocratique au Québec; d'un Joseph Cohen, doyen des criminalistes canadiens; de Me Phil Cutler, avocat syndicaliste renommé; d'un Lucien Panaccio, psychiatre éclairé et directeur médical de l'hôpital St-Jean-de-Dieu et d'un Denis Szabo, directeur du département de criminologie à l'Université de Montréal, ne pouvait manquer d'inspirer confiance. Voici des spécialistes intégrés et indépendants dont aucun ne se généraliserait de dire tout haut ce qu'il pense. De plus, l'on sait que la plupart de ceux que nous venons de nommer ont sur l'administration de la justice des idées auxquelles Claude Wagner est loin de souscrire. Le choix de telles personnes indiquait donc un désir remarquable d'assurer l'objectivité et l'indépendance intellectuelle du conseil.

Les échos qui ont percé de la première réunion tenue à Québec le 4 juin confirment d'ailleurs le souci des autorités de

ne pas empiéter sur la liberté du conseil. On dit que les deux représentants du ministre se sont contentés tout au plus d'être des observateurs attentifs et respectueux.

D'autre part, même si l'on n'est pas d'accord avec chacun des choix du ministre, on peut difficilement lui reprocher, comme certains l'ont fait, d'avoir préféré des spécialistes ou des représentants individuels de différents secteurs de la société aux délégués attirés de corps intermédiaires tels que le Barreau, les syndicats ou les associations policières.

Ces groupements possèdent déjà de nombreux moyens de communication avec le gouvernement. De plus, ils ne peuvent représenter que des opinions officielles ou les intérêts de leurs membres, c'est-à-dire souvent des points de vue atténués, partisans ou intéressés. En choisissant des individus d'envergure à titre personnel, Claude Wagner s'assure d'obtenir des opinions franches et fondées sur d'autres considérations que les intérêts plus ou moins acceptables de certains groupes.

On pourrait même dire que si le ministre est pleinement conscient des conséquences possibles de son geste, il a montré un grand courage politique car il s'expose délibérément à des critiques auxquelles il a lui-même conféré une grande autorité.

Si toutefois on peut se féliciter de la création de ce conseil, on aurait tort d'en attendre des miracles. Ce n'est certes pas la panacée dont a besoin notre justice ni la garantie qu'elle sera améliorée. Ce conseil ne sera pas non plus le redresseur de griefs ou ombudsman collectif que prédisait le ministre il y a quelques temps. Pour ce faire, il faudrait qu'il soit constitué différemment, qu'il possède des pouvoirs véritables et un personnel permanent. A l'heure actuelle, le conseil n'a même pas les pouvoirs d'enquêtes que l'on reconnaît à tous les ombudsmans. La fonction évidente de ce conseil consultatif sera d'influencer l'administration de la justice dans notre province et peut-être de resorber la grave crise de confiance qui entoure le ministère depuis de longues années.

calendrier académique

été et automne 1965

studio 5316 inc

école détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées

5316 av. du Parc, Montréal 8, tél.: 273-9511

Pierre LeBlanc, directeur général

cours du soir

session d'été: du 28 juin au 17 septembre 1965

en dessin industriel, art publicitaire, décor d'intérieurs

et charme et personnalité

(classes climatisées)

session d'automne: du 27 septembre au 28 janvier 1966

cours du jour

dates d'entrée: 27 septembre 1965 à 9 h. 30 du matin

Tout candidat désireux de suivre les cours réguliers du jour, doit remplir préalablement une demande d'admission et passer avec succès l'examen d'entrée.

DATES DES EXAMENS D'ENTREE

vendredi, le 25 juin 1965 à 10 heures du matin

samedi, le 14 août 1965 à 10 heures du matin

liste des cours

offerts à Montréal et à Québec

DESSIN INDUSTRIEL

sous la direction de M. Raymond Ouhama

DESSIN PUBLICITAIRE

sous la direction de M. Gilles Robert

DECOR D'INTERIEURS

sous la direction de M. Roger Côté

LES ARTS DE LA COMMUNICATION

sous la direction de M. Jean-Louis Gagnon

Les cours de la communication conduisent aux carrières suivantes: journalisme écrit, journalisme parlé — annonceurs radio-tv, relations publiques, publicité, etc.

COURS DE CHARME ET PERSONNALITE

sous la direction de Madame Nicole Germain

Pour tous renseignements communiquez avec l'une ou l'autre des écoles.

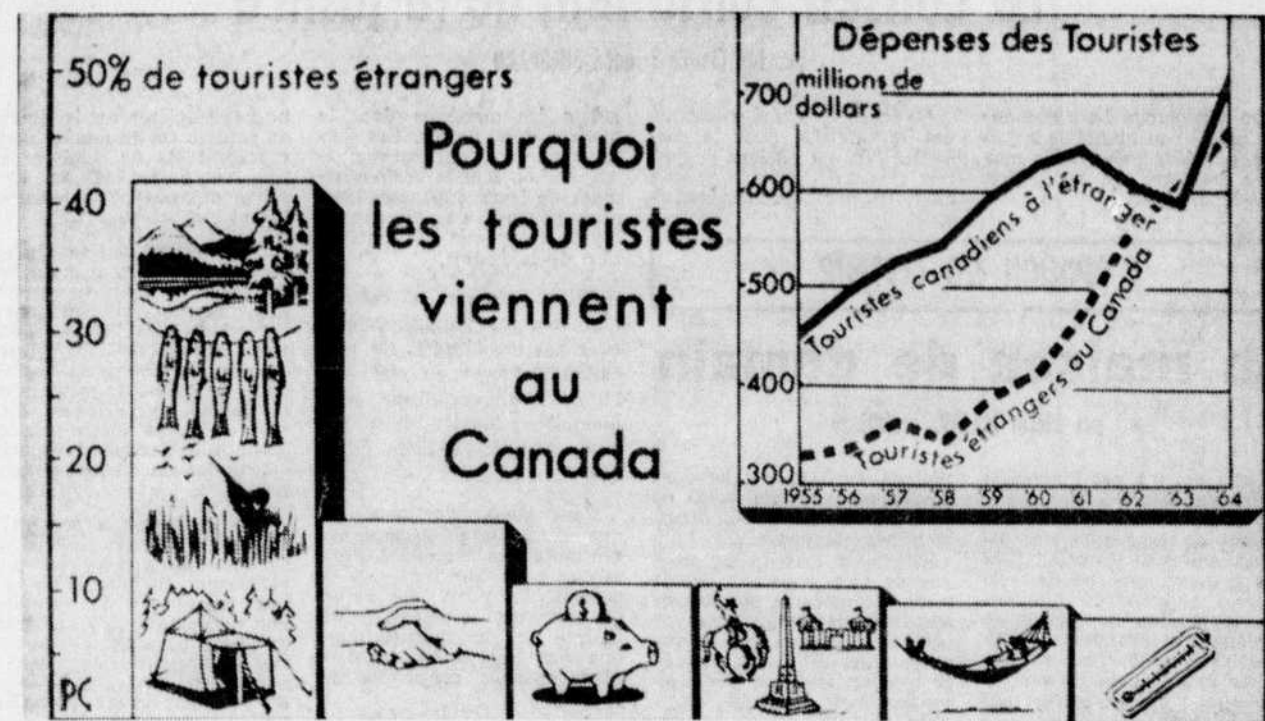
Ouvert du lundi au jeudi de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

studio 5316 inc

5316 av. du Parc, Montréal 8, tél.: 273-9511 • 417 rue Caron, Québec, tél.: 529-4968

studio 437 enr

Voyages et tourisme — Voyages et tourisme — Voyages et tourisme — Voyages et tourisme —



Ce graphique indique les résultats d'une enquête menée auprès de 600.000 touristes américains à qui on a demandé qu'est-ce qui les avait décidés à passer leurs vacances au Canada. La pratique des sports au grand air tel que la chasse, la pêche et le camping fut la principale raison invoquée. Venaient en second lieu l'hospitalité, le coût raisonnable, la tranquillité et enfin, un

climat agréable. Le graphique qui apparaît en médaillon indique les dépenses touristiques depuis 1955. En dépit de dépenses accrues faites au Canada par des visiteurs étrangers, le bilan se solde généralement par un déficit à cause des dépenses plus élevées que les Canadiens font à l'étranger.

Graphique (PO)

Le savoir-voyager... en bateau (4)

par
Anne Sorel

Combien de voyageurs en puissance n'ont-ils pas retardé leur visite de l'Europe, simplement parce qu'ils avaient de jeunes enfants. Sans conseiller outre mesure les voyages en famille — cette évasion du couple seul, de temps à autre, étant souvent un gage de bonheur —, il faut bien reconnaître qu'une traversée en compagnie des enfants peut être une expérience enrichissante pour tous.

Les petits Canadiens semblent d'ailleurs nantis de sérieuses prédispositions au voyage; sur les bateaux, ils passent pour beaucoup mieux élevés que leurs voisins américains et beaucoup plus débrouillards que leurs cousins européens.

Autre avantage, et celui là offert à tous les enfants du monde, les compagnies maritimes ont des tarifs de passage spéciaux pour les jeunes. Les bébés, s'ils ont moins d'un an, ne payent qu'environ 10 p.c. du tarif minimal et ne sont pas taxés par les frais de port. D'un an à douze ans, petits garçons et petites filles ne payent que la moitié d'un voyage d'adulte.

Signalons en passant qu'un enfant canadien mineur, n'a pas besoin de papiers d'identité s'il voyage avec ses parents, il suffit qu'il soit inscrit sur le passeport de son père ou de sa mère.

Arrivée à bord

Tous les bateaux ont un service spécial destiné aux petits. A bord, une ou plusieurs nurses, selon le nombre de passagers, s'occupent des enfants et les gardent pendant des heures prédéterminées que l'on vous indiquera au moment de votre embarquement. Les garderies sont fort bien agencées et tout y est mis à la disposition et à la taille des petits. Ils y rencontreront leurs amis, s'y feront de nouveaux camarades et pourront s'amuser à des jeux de leur âge.

Exercice de sauvetage

Si tous les passagers doivent prendre part à l'exercice de sauvetage qui a lieu quelques heures après l'embarquement, il faut surtout y faire partici-

per les enfants. Ils doivent n'y voir qu'une mesure d'élémentaire précaution du genre de celle que vous leur faites prendre lorsque vous leur apprenez à traverser la rue. Le port de la ceinture de sauvetage les amusera beaucoup d'ailleurs et fera partie de leurs souvenirs de voyage. S'ils sont vraiment

suffit de demander au steward de jeter un coup d'œil sur votre cabine de temps à autre. N'oubliez pas cependant que toute peine mérite salaire et que le service que vous lui demandez ainsi se doit d'être rétribué, vous devrez y penser au moment de la remise des pourboires.

En définitive, voyager en bateau avec des enfants ne présente guère que des agréments. La traversée, assurément, constitue pour les parents la partie de leur voyage où les enfants les "encombrent" le moins. Et pour les petits, ne sera-ce pas un souvenir merveilleux?



Sous la surveillance d'un personnel spécialisé, les enfants sont rois dans la salle de jeux de réve qui existe sur tous les transatlantiques.

(Photo Holland-America Line)

petits, votre steward vous remettra une ceinture spéciale, à leur taille.

La fête des enfants

Les enfants sont si bien accueillis sur tous les bateaux du monde, qu'au cours de la plupart des traversées il y a un après-midi qui leur est réservé. Généralement on leur présente un film très amusant et on leur offre un goûter au cours duquel on distribue ballons, crêpes, sifflets etc., sans oublier les traditionnels chapeaux de papier.

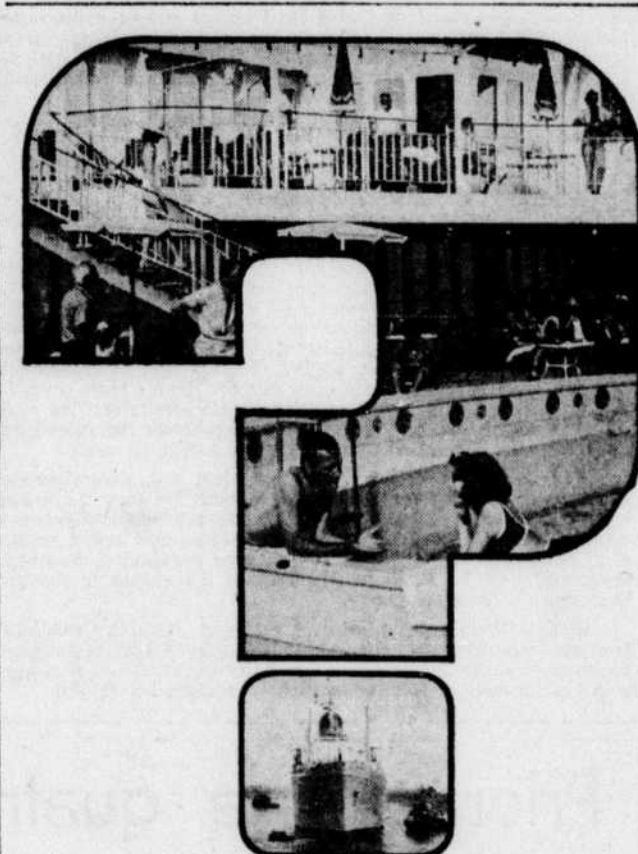
Ce jour-là la gaieté est communicative et les jeunes sont peut-être un peu plus envahissants que de coutume. La plupart des adultes s'en amusent plutôt qu'ils ne s'en alarment et les grincheux se réfugient dans les salles et les salons qui sont interdits aux jeunes. Les enfants doivent apprendre à respecter ces interdictions, tout comme le petit voyageur de classe touriste doit résister à l'envie de se glisser en première. Les bars sont aussi interdits aux jeunes, mais cette défense n'est sûrement pas plus difficile à respecter en mer que sur la terre ferme.

A table

Les enfants sont doués d'un appétit magnifique mais gagnent des fourmis dans les jambes lorsqu'il s'agit de rester longtemps à table. Sur la plupart des paquebots, il est possible de faire manger les petits avant les adultes.

La maman peut les accompagner à la salle à manger pour surveiller le repas, puis les remettre au soin de la nurse à la garderie pendant qu'elle-même prendra son déjeuner ou son dîner en toute tranquillité.

Le soir, les enfants ne se font pas prier pour regagner leur couchette, le grand air et l'animation ont d'ordinaire tôt fait d'avoir raison de leur énergie. Il n'y a pas de problème de baby-sitter à bord, il vous



Devrait-on aller en Europe en paquebot Cunard quand on n'a que trois semaines?

Et comment donc! Les six jours que vous passerez à bord d'un luxueux paquebot de la Cunard seront la plus belle partie de vos vacances! Pensez à la piscine, aux repas fins, aux promenades sur le pont, aux mille et un divertissements de la vie de bord! Voyager par Cunard, c'est doubler le plaisir du voyage. Réservez tôt.

CARINTHIA
CARMANIA
FRANCONIA

Ces trois luxueux paquebots vous offrent plus de départs hebdomadaires de Montréal et de Québec que n'importe quelle autre ligne transatlantique. Les ports d'escale en sont aussi plus nombreux: Cobh, Le Havre, Southampton, Liverpool, Greenock et Rotterdam.

Autres départs de New-York à bord des deux plus gros paquebots du monde: le Queen Mary et le Queen Elizabeth.

Consultez une agence de voyage. Payez plus tard si vous le désirez.

Doublez le plaisir du voyage!

Voyagez par **CUNARD**

Siège social: 405, rue Saint-Jean, Montréal • Succursale: Hôtel Reine Elizabeth, 940 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 849-5661. (Ouvert le samedi matin)

LES PLUS BEAUX VOYAGES A MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VOYAGES DE NOCES VACANCES SERVICE GRATUIT 11 a.m. à 9 p.m.

VOYAGES **TRAVELAIDE**

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER B. A. Turcotte, Président, J. Desmarais, Sec.-Gen. UN. 1-7272

1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal 2

Tourisme et histoire de France

Les magnifiques châteaux historiques du Val de Loire, en France, se préparent à nouveau cette année à recevoir des visiteurs émerveillés. Ces derniers applaudiront en effet

aux spectacles "Son et Lumière", dont certains châteaux sont le théâtre, et ils jouiront de la splendide illumination des autres. Des tours spéciaux d'auto-

bus sont organisés pour conduire les visiteurs à ces grands chefs-d'œuvre du Moyen-Âge et de la Renaissance, révèle un communiqué d'Air France. Les tournées partent en majorité d'Orléans, de Blois, de Tours, d'Angers et du Mans.

La plupart des châteaux peuvent être visités à longueur d'année, mais les spectacles "Son et Lumière" se tiennent d'abord à Pâques, puis durant l'été, du début de juin jusqu'au début d'octobre. Plusieurs châteaux renferment

des musées dont la visite est pleine d'intérêts.

Son et Lumière

Au cours de ces spectacles, des fresques évoquent les présences du passé; des textes poétiques émanant de haut-parleurs dissimulés relatent les mille et un événements historiques dont ces châteaux ont été les témoins. Des éclairages savants donnent l'impression que l'histoire se répète sous les yeux des auditeurs. Certains spectacles sont en outre animés par des personnages vivants.



Quand un Québécois fait la cuisine en Illinois

Le chef des cuisines du Manoir St-Castin, M. Jean Avril, représentant également les restaurants Kerhulu et la Nouvelle France, était à l'honneur récemment à l'occasion du dîner gastronomique annuel d'une confrérie gastronomique de Peoria, Illinois, "Quando Manducamus Fraternitatis of Epicures". Ce dîner préparé et servi par le chef Jean Avril, avec l'aide du personnel de l'hôtel Père-Marquette, présentait plusieurs spécialités de la cuisine canadienne-française, tel que le fromage Oka, celui de l'île d'Orléans, le sirop d'érable et plusieurs mets réputés du restaurant Kerhulu et du Manoir St-Castin. Tous les ingrédients avaient été expédiés de Québec.

A la fin du dîner à la française et à la canadienne, servi à 125 personnes, le chef Jean Avril et M. L. P. Plamondon, propriétaires des Etablissements Manoir St-Castin, Kerhulu et la Nouvelle France, ont été reçus membres honoraires de la confrérie gastronomique Q.M. et il leur fut remis un médaillon d'or aux armoiries de cette société.

M. Ferdinand Sperl, au centre sur la photo, directeur général de l'hôtel Père-Marquette, reçut des mains de M. Plamondon, au nom de ses confrères, les hôteliers de la Province de Québec, la chaîne des "Compagnons de la bonne table" et un parchemin enluminé l'admettant membre émérite de cette société.

SERVICE EUROPEEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond — Tél.: UN. 1-0200 et UN. 1-3906
RESERVATION d'Hôtel - Avions - Bateaux - MONTRÉAL

Profitez des facilités les plus avantageuses d'ACHAT ou LOCATION

RENAULT - SIMCA - CITROEN-FIAT - VOLVO
PEUGEOT - VOLKSWAGEN PANHARD - TAUNUS

Choix dans toutes les marques européennes

Kilométrage illimité — Assurance et permis internationaux
Livraison dans toute l'Europe. Garantie de rachat en dollars

Partez à la conquête de tous les coins de L'EUROPE... EN AUTOMOBILE!

POUR VOS
VACANCES

EN ITALIE CET ÉTÉ

Que ce soit dans les imposantes Dolomites, au bord des lacs romantiques d'Italie ou dans ses villes d'art, vous trouverez en Italie des vacances estivales ou d'automne dont le charme peuplera vos souvenirs pour le reste de votre vie. Sport, gaité, détente; magnifiques plages de la Riviera, des côtes d'Italie ou de ses lacs; arts, opéra, théâtre en plein air, ballets, concerts; et partout l'accueil souriant d'un peuple particulièrement bien disposé envers les canadiens. Préparez maintenant avec votre agence de voyages une visite en Italie cet été.

Réductions accordées aux touristes sur le chemin de fer et sur l'essence.

Informez-vous à l'

OFFICE NATIONAL ITALIEN DE TOURISME (E.N.I.T.)

3 Place Ville Marie, Montréal



L'univers féminin



C'EST LA TECHNIQUE qui fait le bon joueur nous a dit Claude, neuf ans.

Terrains de jeux et centres récréatifs

Le programme d'été débutera dans les 145 terrains de jeux et centres récréatifs de la ville lundi prochain, le 28 juin. Des moniteurs seront sur place cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, de 9h à midi; de 1h30 à 5h. Tous les enfants, garçons et filles de 4 ans à 15 ans, sont admis à participer gratuitement à toutes les activités des terrains de jeux et centres récréatifs; il suffit de s'inscrire auprès du moniteur responsable en donnant son nom, âge, adresse et numéro de téléphone.

Le programme comprend des jeux d'équipe: ballon-volant, balle-molle, soccer, ballon-chasseur, football, jeu de fers et d'anneaux; de l'athlétisme: l'apprentissage des arts: jeux dramatiques, peinture, dessin, marionnettes (confection, manipulation et spectacle); les techniques artisanales: pyrogravure pour les garçons et bricolage pour les filles, tissage, cuir repoussé, cuir ciselé, etc.; des visites éducatives; des excursions naturalistes (étude des fleurs, des plantes, des oiseaux, des papillons, des reptiles), ainsi que l'heure du conte.

Chaque semaine est basée sur un thème différent et chaque thème est couronné tous les jeudis après-midis par un événement spécial. Ainsi une "fiesta" clôturera la semaine du Mexique: les enfants se costumèrent selon les coutu-

mes du pays, changeront de noms, exécuteront des danses folkloriques mexicaines, etc.

Notons ici que tous les moniteurs et monitrices dans les terrains de jeux de la ville ont 17 ans au moins. Ce sont des étudiants des écoles secondaires et des collèges classiques qui ont tous suivi une période d'entraînement de 40 heures dispensée par l'extension de l'enseignement de l'Université de Montréal au frais des candidats.

Pour les tout-petits

Un programme spécial est réservé aux tout-petits, garçons et filles de 4 à 7 ans, dans vingt-quatre terrains de jeux de la ville. Il n'y a aucun frais d'inscription. Voici la liste des terrains de jeux qui dispensent ce programme: tous les jours:

AVANT-MIDI — Cardinal, St-Charles, Tremblay, St-Alphonse, St-Paul-de-la-Croix, De Meisy, Médéric Martin, Habitations Jeanne-Mance, Morgan, St-Donat, Cité-Jardin, Père Marquette

APRÈS-MIDI — Campbell-Ouest, Sammy Hill, Benny, Turin, Ahmets, Marcellin Wilson, Baldwin, Lafontaine, Lancette, Liebert, Campbell-Nord, Sir-Wilfrid Laurier.

Le programme comprend du travail avec des cubes, du travail sensoriel, l'initiation à la nature, du bricolage, des rondes, des chants, des contes, le tout adapté à leur âge.

Solutions de rechange pour des

VACANCES À BALCONVILLE

par Renée ROWAN

Ouf! les vacances... une semaine à peine s'est écoulée depuis la fin de l'année scolaire. Déjà, il vous arrive d'entendre "Maman, je ne sais pas quoi faire, je m'ennuie." Ou est l'enthousiasme du premier jour? Caroline bâille et s'enroule dans ses couvertures, son "transistor" collé à l'oreille. Pierrot tire la queue du chat et erre de pièce en pièce, l'âme en peine.

Caroline et Pierrot sont, croyez-vous, comme tous les enfants, incapables de s'intéresser longtemps à la même chose. Vous avez sans doute raison, mais des vacances, ça s'organise surtout si on doit les passer à la ville. C'est aux parents qu'échoit le rôle de "meubler" ces longues journées de détente qui peuvent facilement devenir des jours d'ennui si les loisirs n'ont pas été prévus.

Tout enfant possède des aptitudes pour un art ou un sport: les vacances constituent le temps idéal pour développer ces talents qui rendent la vie intéressante et enrichissante.

Pour les adolescentes

A l'intention des adolescentes de 13 à 18 ans, on a organisé dans cinq centres de la ville (Père Marquette, Saint-André-Apôtre, Notre-Dame de Grâce, Liebert et Ovide-Pelletier) des récréations organisées qui offrent un intérêt particulier à cet âge.

Le programme prévoit des visites éducatives, du cinéma, des danses récréatives et de folklore, des auditions de disques ainsi que des cours de personnalité et des cours d'hôte. Cette dernière initiative est particulièrement intéressante: on montrera aux jeunes filles comment recevoir des jeunes gens, dresser une table, faire les présentations, etc. Au fur et à mesure

que les cours se dérouleront, les jeunes filles d'un centre recevront celles d'un autre centre, fournissant ainsi aux adolescentes l'occasion de mettre en pratique leur savoir-vivre tout en se créant des relations nouvelles.

Pour de plus amples renseignements, les candidats doivent s'adresser au centre mentionné plus haut, le plus près de leur demeure.

Marionnettes et théâtre

En plus de toutes les activités déjà mentionnées, signalons le passage dans les terrains de jeux du Vagabond et de la Roulotte.

Le Vagabond est un théâtre ambulant de marionnettes et

la Roulotte présente, avec le concours des enfants, des jeux dramatiques.

L'équipe des moniteurs itinérants se rend d'un terrain de jeux à l'autre, vers 2h, chaque après-midi: avec l'aide des enfants, elle organise, suivant l'occasion, un spectacle de marionnettes ou de théâtre qui est ensuite présenté aux parents, le soir, entre 7 et 8 heures. Après huit heures, les équipes du Vagabond et de la Roulotte présentent leur propre spectacle.

Par manque d'espace, il nous est impossible de fournir un calendrier des déplacements des deux roulettes: les enfants seront prévenus, quelques jours à l'avance, du passage du Vagabond ou de la

Roulotte sur leur terrain de jeux. Ces activités sont gratuites.

Déjeuners sur l'herbe

En plus des programmes de loisirs dans les terrains de jeux et les centres récréatifs, il y a d'autres événements spéciaux, dont les pique-niques dans l'île. En collaboration avec le Service des loisirs de Montréal, l'équipe des moniteurs de M. Parent organise tous les jours des groupes différents de trois cents enfants qui vont en pique-nique, passer une journée à l'île Saint-Hélène. On mange, on joue, on se baigne.

Saviez-vous qu'il existe à Montréal une dizaine de parcs



UNE BONNE RAQUETTE, une jolie fille et tous les garçons sont pris au filet d'après Anne-Marie.

qui offrent au public des facilités de pique-niques (tables, bancs, papiers à ordres, toilettes, etc.). En voici la liste: l'île Saint-Hélène, parc Angignon, parc Lafontaine, parc du mont Royal, parc Jarry (à ces cinq premiers, il y a un service de restauration); parcs Beauséjour, Nicolas-Viel, Raimbault, Ahuntsic, De Salaberry, et Promenade Belloc.

Comme des poissons dans l'eau

A notre liste des loisirs, ajoutons la piscine. Les piscines municipales intérieures sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés. L'horaire est le suivant: du lundi au vendredi inclusivement, de 2h à 9h30; le samedi, de 9h30 à 5h. Personne n'est admis après 9h. du soir, du lundi au vendredi et après 4h30 de l'après-midi, le samedi. Piscines mixtes: gratuites en tout temps (vérifier les heures réservées aux femmes et filles, et celles réservées aux hommes et garçons); piscines mixtes: adultes, 50 en tout temps; enfant, entrée libre du lundi au vendredi, de 2h à 6h, et le samedi, de 9h30 à midi; en dehors de ces heures, le coût d'entrée est de 25.

Les piscines extérieures, y compris celles de l'île Saint-Hélène, sont ouvertes tous les jours de 10h à 10h, lorsque la température le permet.

Le vestiaire est obligatoire: prix d'entrée: 50 en tout temps, pour les adultes et 25 pour les enfants.

L'entrée est gratuite pour les enfants de Montréal, du lundi au vendredi inclusivement, de 10h à 11h30 a.m.

Photos fournies gracieusement par le Service des Parcs et Terrains de jeux de la métropole.

Les 26 instructeurs de natation des cours aux enfants de 7 à 16 ans, garçons et filles, à l'île Saint-Hélène, tous les matins, de 10h à 11h30, du 5 juillet à la fin d'août. C'est le seul endroit où il y aura des cours de natation organisés par le Service des Parcs et Terrains de jeux, cet été. "Comment voulez-vous organiser des cours, nous dit M. F. Moquin, le responsable des piscines de la ville. Le nombre d'enfants qui fréquentent les piscines pendant les mois d'été est trop élevé. Devons-nous priver la population des piscines à certaines heures du jour pour permettre aux instructeurs de donner leurs cours? Quant aux inscriptions, nous sommes persuadés que leur nombre dépasserait dix et même vingt fois les possibilités actuelles. Pour satisfaire une cinquantaine d'enfants, nous en priverions des centaines d'autres... que faire?"

Nos amis, les livres

Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir épuisé la liste des loisirs et des activités mises à la disposition des jeunes qui passeront leurs vacances à Montréal. Il y a encore les visites au Jardin Botanique, au Lac des Castors, au Jardin des Merveilles et même, pourquoi pas, au Parc Belloc, à la condition bien sûr d'avoir un porte-monnaie confortablement garni et de profiter de la journée réservée aux enfants.

Nous nous en voudrions, toutefois, au terme de ce guide de force limitée, de ne pas mentionner les bibliothèques municipales pour enfants qui restent ouvertes pendant l'été, du lundi au vendredi, de 10h à 5h, et qui sont gratuites.

Quelle bonne habitude à inculquer à vos jeunes que de les inviter à lire dans le calme et le silence un quart d'heure chaque jour.

A tous, joyeuses vacances!

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- 1- Marque clairement un sens
- 2- Remuer certaines fibres
- 3- Roulé dans la boue — Débarasse de certains poils
- 4- De feu — Parfois déchirants
- 5- Dans le nom d'une grande ville du Brésil — Son armée est pacifique — Négation
- 6- Cordillère — Fruits à huile
- 7- Chien de course
- 8- L'on y fait du feu — Existe — Supprime
- 9- Surprennent les animaux sauvages — La moitié d'un marché
- 10- Grecque — Familier — Fleuve de Sibérie
- 11- Exprimés — Prend un repas
- 12- Abréviations — Dures

VERTICALEMENT

- 1- Punira — Ensuite
- 2- Création de l'esprit
- 3- Compositeur célèbre — Note — Partie dure
- 4- Tenu dans tous les sens — Habillé avec recherche
- 5- Euphorie de l'esprit
- 6- Ecrivain connu — Retirées quand il fait chaud
- 7- Romains — En ce temps-là — Fatigue

Tendance à trop vite accepter les affirmations d'autrui

- 8- Tendance à trop vite accepter les affirmations d'autrui
- 9- Commiseration — Poème
- 10- Enveloppe — Faire un bruit d'hélice
- 11- Change souvent de quartier — Historien français
- 12- Etre vivant — Préposition

Solution d'hier

- Horizontalement:**
- 1- INDIGNATION
 - 2- NOURRITURE
 - 3- DEPRAVATION
 - 4- EVEL
 - 5- MI — DILATE — LD
 - 6- JUTE — REGLE
 - 7- ACERBE — LET
 - 8- SONT — OS — AME
 - 9- ENVIRON — ANES
 - 10- IBERE — DENT
 - 11- VELIN — PERTE
 - 12- SIRENE — ON
- Verticalement:**
- 1- INDEMNISER
 - 2- NOE — ON VI
 - 3- DUPE — ON JANVIER
 - 4- IRREDUCTIBLE
 - 5- GRAVITE — REIN
 - 6- NIVELER — ORNE
 - 7- ATALA — BONE
 - 8- TUT — TRES — PO
 - 9- IRISÉE — AIDEN
 - 10- OEO — GLANER
 - 11- NULLEMENT
 - 12- DETESTER

CAMP ACCUEIL NOTRE-DAME

Camp bilingue pour jeunes filles
St-Calixte, cté Montcalm
Informations: Mme Houle
937-9435 • 935-1295

SERGE LANCY

au

Le Gardier

Souper dansant tous les soirs, au son enchanté du violon et du trio de cet artiste international.

Dans une atmosphère canadienne-française à son mieux, vous goûterez les mets culinaires internationaux les plus fins.

Le Gardier

Tous les jours
LUNCH D'HOMMES
D'AFFAIRES

1240 rue Drummond
866-6492

Stage pour la formation de moniteurs pour adolescents

Former des moniteurs pour adolescents et adolescentes, voilà qui est une suite logique de la formation de moniteurs pour enfants, et une nécessité pour aider l'adolescent à surmonter la crise qu'il connaît à cet âge, de même que pour permettre à la société de s'occuper d'une classe d'âge qui est en révolte contre elle. Une pédagogie à partir du loisir permet de donner un caractère positif aux énergies que leur révolte libère et de les utiliser en fonction d'un développement de leurs aptitudes au loisir en vue d'un épanouissement de leur personnalité et d'une meilleure intégration à la réalité socio-culturelle.

Des cours sont prévus dans le domaine des techniques artistiques par exemple, ce qui permet aux moniteurs de

mieux diriger leurs élèves dans les activités de création et de libre expression de soi. Enfin, on retrouve au programme une série de cours sur les techniques audiovisuelles soit la radio, la télévision, les disques et le cinéma, ce qui met l'adolescent en mesure de critiquer les loisirs de masse et de développer son aptitude aux loisirs constructifs de lui-même, et corrélativement, de son milieu.

Ces cours seront donnés à Québec, à l'Académie de Québec du vingt-quatre juin au premier juillet et seront sous la direction de M. Roland Plamondon, directeur et secrétaire exécutif au Service de réadaptation sociale Inc. de M. Michel Troitier, psychologue, professeur à l'École de Service social de l'Université Laval, de Mlle Christiane Dussault, t.s.p., secrétaire de l'École de Service social de l'Université Laval et de Soeur St-Mathias, s.a., directrice de la Maison de Granby.

Pour plus de renseignements, on pourra s'adresser à la Confédération des loisirs de Québec, Parc Victoria, Québec 8e, tél.: 524-4837, code régional 418.

Mariage du fils du premier ministre M. Lesage

QUEBEC — M. René Lesage, fils du premier ministre du Québec, M. Jean Lesage et de Mme Lesage, a épousé samedi Mlle Pauline Champoux, fille de M. Jean Champoux, homme d'affaires de Québec et de Mme Champoux.

La cérémonie nuptiale s'est déroulée en l'église St-Charles-Garnier à Sillery, en banlieue de la ville capitale. Quelque 250 invités étaient présents. C'est le major Maurice Labrie qui a béni l'union des nouveaux époux.

La majorité des membres du cabinet provincial assistaient à la cérémonie.

M. René Lesage est un diplômé en lettres de l'Université Laval et il est professeur de grec. A leur retour de voyage de noces, M. et Mme René Lesage demeureront à Québec.

Pas de ségrégation féminine au ministère des affaires extérieures

WATERLOO — Il est tout aussi facile pour les femmes que pour les hommes d'atteindre des postes supérieurs ou postes de commande au sein du ministère des affaires extérieures, déclara hier, Mme Gay Sellers d'Ottawa, elle-même au service du gouvernement. Elle cita le cas de Mme Margaret Meagher, ambassadrice du Canada en Autriche et affirma qu'aucune ségrégation féminine n'était exercée au sein du ministère. Si peu de femmes obtiennent en fait des nominations, c'est qu'elles sont très peu nombreuses à désirer des fonctions aussi accaparantes.

POUR BIEN DIGERER
BUVEZ:
UNE EAU DE SANTÉ
ALCAINE & PETILLANTE
QUI FACILITE
LE TRAJET DIGESTIF
ET L'ELIMINATION

...
fithines33

En belle économie de 15 sachets pour faire 15 pintes d'eau médicinale
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

CARNET MONDAIN

Voyages
Un cocktail était offert à bord du "S.S. France" par Mme Louise LeDuc-Hébert à l'occasion du départ pour l'Europe de sa mère Mme Ida LeDuc et de sa soeur Mlle Suzanne LeDuc de Notre-Dame-de-Grâce. Madame et Mademoiselle LeDuc séjourneront plusieurs mois en Europe.

Le Pigeonnier
BOUTIQUE D'ANTIQUITES
Une collection magnifique de Canadiens — armoires — cabinets en coins — commodes — buffets — tables de bouts.
2371, ruelle Blanchard
(à l'arrière de 2370 Saint-Antoine)
935-1720

FB **Attrayante VENTE à l'Enchère** **FB**
MAINTENANT A 770 ST-ANTOINE
LUNDI A 10:00 A.M.
Piano, mobiliers de salle à manger et chambre à coucher, divans, sofas, studios, services à dîner, réfrigérateurs, laveuses automatiques, T.V., congélateur à coca-cola, fauteuils-reception en cuir, commodes, bureaux, tables de restaurants, chaises pliantes, pupitres, bar, tapis, coureurs, tables en ébène, lampes de table et de bout, porcelaine, verrerie, tableaux.
EN MONTRE: Samedi le 26 juin de 9 a.m. à 5:30 p.m.
FRASER BROS. LTD.
UN. 6-5751
Commissaires-priseurs depuis 1880

L'école chrétienne dans le monde et l'Eglise d'aujourd'hui - 1

Le monde attend de nous : dialogue, liberté religieuse et dynamisme de renouvellement

par Marcel LEFEBVRE, prêtre

Au cœur de la révolution sociale que subit présentement notre milieu canadien-français, les problèmes scolaires se trouvent posés avec une acuité grandissante. De toute part, on accuse l'école d'avoir trahi sa mission et de n'avoir pas formé les maîtres et les chefs dont la nation sent un urgent besoin. De partout se lèvent les plaintes sur un système scolaire considéré comme déshéant et inadéquat.

Il m'a semblé que nous aurions profité à redéfinir l'idéal de l'école chrétienne en écoutant attentivement ce que nous en disent le monde d'aujourd'hui et l'Eglise d'aujourd'hui. Il m'a semblé que cette attitude d'écoute était peut-être la meilleure que nous puissions adopter présentement et qu'elle était la seule à nous assurer la double fidélité au monde et à l'Eglise.

C'est uniquement après avoir entendu les exigences que nous proposent le monde et l'Eglise, que nous serons en mesure de nous situer dans l'école chrétienne et de situer l'école chrétienne dans un éventuel système scolaire pluraliste.

La marche de l'exposé sera très simple, très naturelle. Dans un premier temps, nous écouterons l'énumération des attentes du monde d'aujourd'hui par rapport à un système scolaire. Dans un deuxième temps, nous tendrons l'oreille aux attentes caractéristiques d'une Eglise en concile par rapport à l'éducation de la foi de ses enfants.

LES ATTENTES DU MONDE

L'école chrétienne ou l'école catholique, telle que nous la connaissons aujourd'hui dans notre milieu, remplit un rôle qui dépasse les objectifs spécifiques que l'Eglise se propose dans l'éducation de la foi de ses enfants. L'Eglise, dans des conjonctures données, peut juger qu'il est préférable qu'elle transmette les richesses de la foi, en s'appuyant sur l'ensemble d'un système d'éducation qu'elle s'engage à mettre en place et à alimenter, mais cela ne change en rien la nature des objectifs propres quelle poursuit et des objectifs plus larges qu'elle assume en soutenant un système d'éducation.

En d'autres termes, en acceptant l'organisation d'un système complet d'éducation ou d'une partie d'un tel système, l'Eglise ne doit pas considérer qu'elle peut s'annexer les objectifs de l'éducation humaine et les modifier à sa guise. Ces objectifs gardent leur densité propre et leur autonomie; ils demeurent des valeurs sur lesquelles le "monde" a droit de regard.

Or, le "monde" formule précisément un certain nombre de desiderata à l'égard de l'école chrétienne, des valeurs auxquelles il croit et qu'il espère retrouver chez les citoyens. Le "monde" compte beaucoup sur une éducation qui sache former au dialogue, qui puisse respecter la liberté religieuse et qui soit animée d'un dynamisme de renouvellement.

a) Formation au dialogue

Le "monde" perçoit, d'une façon toujours plus aiguë, les liens de dépendance qui soudent entre eux les membres de la famille humaine, quelle que soit leur appartenance ethnique, idéologique ou religieuse. Il mesure ainsi toute l'importance d'une mentalité de dialogue pour permettre aux membres des différentes familles ethniques, idéologiques ou religieuses d'exploiter au maximum toutes leurs richesses, sans pour autant verser dans un scepticisme ou un indifférentisme faciles. Le "monde" tente de plus en plus d'instaurer un dialogue humain fraternel qui soit à la racine de certaines entreprises communes dont il est désormais illusoire de penser pouvoir faire l'économie.

Mais cette mentalité de dialogue, on voit bien qu'il est presque impossible de l'obtenir des adultes si on ne l'a pas semée et cultivée chez les jeunes, si la philosophie de l'éducation ne l'a pas déjà inculquée aux jeunes intelligences.

Il y a, dans cette formation au dialogue que réclame le "monde", une valeur humaine extrêmement précieuse pour la société temporelle. La société temporelle ne pourrait se bâtir, ni progresser sans l'apport original et diversifié de ses membres, concourant, malgré leurs différences, à une œuvre commune sans pour autant sacrifier ce qui les différencie. Or, ce sont ces valeurs d'unité dans l'action, de respect des différences de pensée et de sympathie dans la réflexion commune que propose l'idéal d'une formation au dialogue.

Est-ce que l'Eglise pourrait refuser une telle valeur humaine? A partir de quels principes, l'Eglise se croirait-elle en droit de boudier ou de mépriser une telle attitude du "monde"? Nous croyons, au contraire, que l'école chrétienne ou catholique doit faire en sorte que les chrétiens qu'elle prend en charge puissent, demain, être dans le monde des ferment d'unité et des instruments de compréhension et de collaboration. Nous croyons qu'elle doit les y préparer par une saine pédagogie du dialogue qui n'implique ni une indulgence exagérée pour les oppositions sentimentales des adolescents, ni une indécision de pensée qui évalue facilement tous les systèmes au profit d'un accord pratique, factice et extérieur; ce seraient là des caricatures d'une authentique formation au dialogue.

Nous souhaitons que l'école chrétienne ou catholique de demain se fasse remarquer par l'excellence de la formation au dialogue qu'elle dispensera à ses étudiants. Nous ne craignons pas un instant que cela soit au détriment de son caractère chrétien; nous pensons plutôt que cette nouvelle exigence constituera une source peu banale de dynamisme et de vérité évangélique.

b) Respect de la liberté religieuse

Le "monde" prend également conscience de la pluralité religieuse qui caractérise souvent nos sociétés modernes et qui leur impose des problèmes très délicats. Les sociétés civiles considèrent alors qu'il leur faut adopter une attitude de neutralité religieuse, pour éviter de prendre parti pour une confession en reléguant au rang de citoyens de deuxième zone ceux qui n'appartiennent pas à cette confession privilégiée. Les sociétés civiles ne peuvent pas et ne veulent pas se permettre de pratiquer une discrimination religieuse.

Or, ce respect de la liberté de conscience des citoyens, le "monde" veut le constater même à l'intérieur d'une école qui est rattachée à une confession donnée. Le "monde" veut s'assurer que, dans une école chrétienne par exemple, on enseigne positivement la liberté de la conscience et qu'on adopte une attitude de respect de la liberté envers ceux qui sont d'une confession autre que celle de l'école.

Cette deuxième attitude du "monde" constitue, pratiquement, une simple précision de la première, qui visait à chasser toutes les intolérances pour former au dialogue. Le respect de la liberté religieuse implique un apprentissage du dialogue qui tienne compte des diverses options religieuses et qui, refusant le sectarisme, accepte de considérer la valeur réelle des choix religieux, sincères et personnels.

L'Eglise catholique craint-elle cette nouvelle demande du "monde"? L'Eglise catholique hésiterait-elle à accepter le principe de la liberté religieuse appliquée au domaine scolaire? L'Eglise catholique refuserait-elle de répondre à cette attente, en prétendant qu'une telle acceptation constituerait une destruction, par l'intérieur, de l'école chrétienne?

Nous croyons sincèrement que l'Eglise de Vatican II ne peut se permettre ces hésitations. L'engagement du Concile pour la liberté religieuse n'est pas officiellement acquis, mais on ne saurait douter que la prochaine session ne nous en apporte la sanction définitive. C'est vrai que, pendant son histoire, la sainte Eglise n'a pas eu une position très ferme sur ce point; mais c'est également indiscutable que nous voyons maintenant plus clair que par le passé sur ces problèmes.

Nous souhaitons donc que l'école chrétienne ou catholique de demain accepte les enseignements de Jean XXIII sur la valeur de la liberté religieuse et se fasse l'apôtre de la liberté de conscience aux deux niveaux suivants. D'abord, elle devra des chrétiens convaincus, mais non intransigeants pour ceux qui ne partagent pas leurs convictions religieuses. Ensuite, elle sera attentive à ne pas imposer sa foi à ceux qui ont déjà leur option religieuse.

c) Dynamisme de renouvellement

Le "monde" actuel adresse enfin à l'école une autre demande très pressante et fort insistante: il veut que le cadre scolaire soit animé d'une vie et d'un dynamisme tels qu'il soit en mesure d'ouvrir l'enfant et le jeune aux rapides transformations que nous vivons présentement.

Le "monde" voudrait même que l'école puisse prévoir les situations de demain pour y préparer l'homme de demain.

Le "monde" est hanté par cette crainte que la mésadaptation des personnes et l'inadéquation des préparations n'introduisent des périodes sombres de l'histoire humaine qui accuseraient de nets reculs de civilisation. Le "monde" a peur que les lacunes d'une éducation trop peu renouvelée ne fassent s'engloutir des richesses culturelles qu'on était en voie d'acquiescer mais dont la possession n'était pas encore irréversible.

C'est cette crainte qu'il manifeste assez ouvertement aux systèmes scolaires liés à une religion. Car, en somme, il se croit autorisé à retrouver beaucoup de statisme, de formalisme, de traditionalisme dans l'école confessionnelle. Le "monde" soupçonne toujours les systèmes scolaires confessionnels d'être des châteaux-forts de l'esprit réactionnaire et de favoriser les politiques de sécurité maxima, pour éviter des secousses dans lesquelles l'esprit religieux serait remis en question.

Nous n'osons pas affirmer que cette crainte soit dénuée de tout fondement historique; il serait faux de prétendre que le caractère chrétien de l'école n'a pas servi parfois de paravent à un immobilisme inacceptable.

Nous nous empressons cependant d'ajouter que la référence au caractère chrétien pour conserver un statu quo constituait alors un abus et une tromperie qui pouvaient n'être pas coupables, mais qui n'en demeuraient pas moins inacceptables. Il est pénible de constater que beaucoup d'hommes ont cru servir l'Eglise du Christ en confondant certaines étroitesse d'esprit et certains conservatismes avec la tradition de l'Eglise et les valeurs chrétiennes; ils ont ainsi pris position, au nom de l'Eglise, contre des renouvellements et des progrès qui s'imposaient.

Pretenant acte de ces faits historiques, nous croyons cependant que l'école chrétienne ou catholique n'a aucune raison sérieuse de ne pas accéder à l'attente du "monde" et de se refuser, par principe, aux modifications et aux changements.

Nous souhaitons donc que l'école chrétienne ou catholique retrouve assez de simplicité et d'humilité pour remettre en question certaines traditions auxquelles on lui reproche de rester attachée sans motif. Si, à l'analyse, elle s'aperçoit que le bien des éduqués commande tel ou tel changement, qu'elle s'y emploie sans délai et ne craigne pas qu'on l'accuse de s'être trompée: ce serait une marque d'orgueil de refuser un progrès réel au profit d'une hypothétique sauvegarde de prestige. Si, au contraire, elle croit discerner une illusion dans le changement qu'on lui présente comme un progrès, qu'elle n'hésite pas à montrer les raisons profondes de ses réticences.

Nous venons de signaler trois attentes caractéristiques du "monde" d'aujourd'hui par rapport à l'école chrétienne. Nous avons montré que ces attentes devraient recevoir une réponse pressentie de la part de l'école chrétienne, puisqu'elle rejoint des intentions profondes de toute éducation chrétienne. Ce n'est pas dans un geste de concession ou de désespérance que l'Eglise accorde à l'école une véritable formation au dialogue, un respect authentique de la liberté de conscience et un esprit de dynamisme; ces objectifs sont inscrits dans son propre programme de renouveau; il s'agit de les faire pénétrer jusque dans les écoles particulières et d'en imprégner les éducateurs chrétiens.

Aucun préalable au dialogue oecuménique

GENÈVE — "L'Eglise catholique romaine ne pose aucun préalable au dialogue avec les frères séparés", a déclaré à Genève M. Michalon, p.s.s., directeur du séminaire universitaire à Lyon et membre du secrétariat du Vatican pour l'unité chrétienne, dans une présentation du décret sur l'oecuménisme. M. Michalon s'adressait à une cinquantaine de pasteurs et de laïcs invités par le Rassemblement oecuménique de Genève, en collaboration avec l'Eglise catholique romaine, au deuxième "séminaire oecuménique". Le texte conciliaire, a souligné l'orateur, "tout en maintenant clairement les exigences de foi de l'Eglise catholique, ne fait jamais de leur acceptation par l'interlocuteur la condition du dialogue. Il affirme même que le dialogue entraînera l'Eglise à réexaminer sa fidélité à la volonté du Christ, et par là, à entreprendre avec décision un effort de rénovation et de réformes". Pour dissiper tout malentendu, M. Michalon a précisé que l'Eglise catholique romaine, en définissant les principes qui la guident dans le dialogue avec les autres chrétiens, n'a nullement l'intention de créer un nouveau mouvement oecuménique. "Elle reconnaît, a-t-il dit, que

le mouvement vers l'unité a pris naissance en dehors de l'Eglise catholique, qu'il revêt une authenticité spirituelle que nous ne pouvons ignorer, qu'il est vraiment un "appel divin" et une "grâce".

La curie romaine bientôt réformée?

CITE DU VATICAN — Selon des informations provenant de milieux autorisés du Vatican, la commission chargée par le pape d'étudier la réforme de la curie romaine et présidée par le cardinal Francesco Roberti, est arrivée à des conclusions qui seront prochainement mises en vigueur. Le Saint-Père aurait décidé, dit-on, que les charges ne seraient plus à vie et fixerait la limite d'âge des membres de la curie à 70 ans. La congrégation du Saint-Office est appelée à devenir Congrégation de la foi. Ses attributions concernant la discipline matrimoniale, la discipline sacramentaire et la censure des livres seront transférées à d'autres dicastères romains. La congrégation consistoriale deviendra la congrégation des évêques, tandis que la congrégation du Concile, ainsi dénommée parce qu'elle a eu pour première mission de mettre en vigueur les décrets du Concile de Trente, deviendra la congrégation des prêtres. Un nouveau dicastère verra le jour, la congrégation des laïcs.

Le 2e congrès annuel de théologie contemporaine s'ouvre à Loyola lundi

Le deuxième congrès annuel de théologie contemporaine, qui se tiendra au collège Loyola de Montréal, du 28 juin au 2 juillet prochain, a pour but "de remédier à l'appauvrissement dont nous avons tous souffert en matière de théologie par suite des divisions qui séparent les chrétiens depuis plusieurs siècles", a déclaré le père Elmer O'Brien, s.j., directeur-fondateur de ce congrès.

Cette session réunira cette année trois représentants éminents des traditions orthodoxe, protestante et catholique.

Les discussions, a précisé le père O'Brien, auront un caractère strictement théologique et non oecuménique. Cette rencontre sera utile pour délimiter les valeurs positives que les trois grandes dénominations chrétiennes possèdent en commun, a-t-il dit.

Les conférenciers invités sont le père Jean Danielou, s.j., de l'Institut catholique de Paris, le professeur Heiko A. Oberman, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université Harvard, et le très révérend père Alexandre Schmemmann, du séminaire orthodoxe de théologie, à Crestwood, dans l'Etat de New York.

Chacune des cinq journées de ce congrès sera consacrée à un sujet particulier. En matinée, les trois théologiens invités exposeront leurs positions respectives, tandis qu'au cours de l'après-midi, ils discuteront plus à fond les questions soulevées.

La soirée sera consacrée à une discussion générale ouverte à tous les participants. Les sujets retenus sont les suivants: l'Eglise, les Ecritures, Tradition et traditions, les sacrements, et la grâce.

Le père Danielou est professeur d'histoire de la théologie. Il a publié de nombreux articles et plusieurs livres sur la théologie biblique et sacramentelle des Pères de l'Eglise. Il est co-directeur avec le père Henri de Lubac de la collection "Sources chrétiennes".

Le professeur Heiko A. Oberman, de l'université de Harvard, connaît à fond l'histoire de l'Eglise du moyen-âge et de l'époque de la Réforme. Son ouvrage le plus récent, "The Harvest of Medieval Theology", a paru en mars 1963. A titre d'observateur protestant, il a assisté à la session 1962-63 de Vatican II à Rome.

Le très révérend père Alexandre Schmemmann, titulaire des chaires de théologie liturgique et d'histoire de l'Eglise, est membre de la commission de la foi et de la discipline au Conseil mondial des Eglises. Il a aussi assisté à une des sessions du concile à titre d'observateur. Professeur adjoint à l'université Columbia et maître de conférences au Union Theological Seminary de New York, le père Schmemmann a publié divers ouvrages théologiques.

Quelque 300 théologiens sont attendus à ce congrès.

Voici HAVRE DES ILES... le centre résidentiel qui vous offre un mode de vie nouveau, enchanteur.

Venez le découvrir!



Aimez-vous la tranquillité de la campagne? Ou préférez-vous les commodités du cœur de la ville?

A HAVRE-DES-ILES, vous jouirez des avantages de l'une et de l'autre — un environnement enchanteur, la sécurité des chemins de campagne à circulation faible et lente, l'agrément d'un Country Club réservé aux locataires... aussi bien que les aménagements les plus modernes, l'économie, les avantages et le luxe d'appartements spacieux situés dans une localité dont l'urbanisme ultra-moderne vous ravira. Et tout cela, à quelques minutes du cœur de Montréal. Les loyers sont raisonnables. Le choix des appartements est vaste — une, deux ou trois chambres à coucher — et tous ont une vaste terrasse de 20 pieds. Ou peut-être préférez-vous l'une des maisonnettes "split-level", avec leur jardin privé. Et les placards ne manquent pas! Venez tout visiter. Vous trouverez la réalisation de tous vos rêves à HAVRE-DES-ILES.



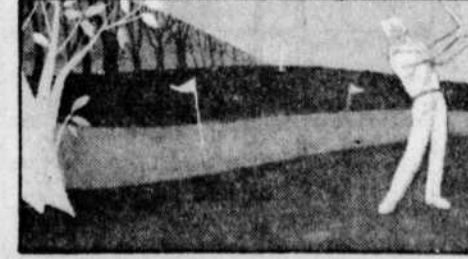
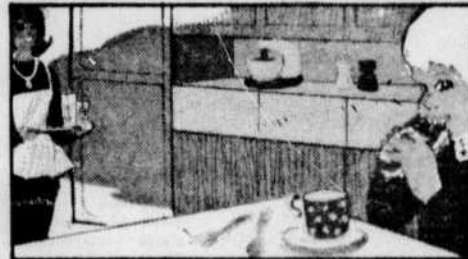
Venez cette fin de semaine! Traversez le pont de Cartierville, près du Parc Belmont; tournez à gauche aux premiers feux de circulation, puis suivez les panneaux-indicateurs le long du boulevard. Lèvez-vous jusqu'à Havre-des-Iles. Un coup d'oeil sur le plan vous montrera que Havre-des-Iles n'est qu'à quelques minutes de Montréal. Et bientôt, la voie rapide de Décarie facilitera encore la circulation. Enfin, dès cet automne, un service spécial d'autobus reliera Havre-des-Iles et la gare du CN à Cartierville — à 18 minutes du centre de la ville!



HAVRE des ILES

CHOMEDEY

RENSEIGNEMENTS:
APPELEZ 688-9711



Havre-des-Iles vous offre tout! De spacieuses piscines extérieures et intérieures; des cuisines pratiques, entièrement équipées à l'électricté; à deux pas de chez vous, une marina complète; des écoles, des églises; un rivage abrité, des terrains de jeux, un immense parc soigneusement entretenu; même une garde d'enfants dirigée par un personnel d'expérience, et un terrain de golf privé de 9 trous à quelques minutes de votre fauteuil. Un réseau de télévision par câble; une buanderie automatique, des boutiques et des services divers dans votre immeuble; un centre d'achats tout neuf à cinq minutes de marche de chez vous. Et aussi... les avantages inappréciables d'une vie entièrement à l'électricté: une simple poussée du doigt et vous réglez la température de chaque pièce; de plus, le chauffage électrique élimine la poussière et réduit l'entretien. A Havre-des-Iles, pas une seule cheminée!

Tout
à l'électricté



Tous pour un marabout pour tous

LES NOUVEAUTÉS

UN LIVRE-FILM

"Les Voies dangereuses", roman américain de James Bassett, traduit par J. et S. Ouvaroff, Albin Michel, 564 pages. Titre américain original: "Harm's Way".

Que dire de ce roman-marathon? D'abord, qu'il vient d'être porté à l'écran par Otto PREMINGER, avec comme vedettes John WAYNE, Kirk DOUGLAS, Patricia NEAL et Jill HAWORTH (la petite danoise d'"EXODUS", de Preminger également). Trois heures de projection.

Ensuite, qu'il s'agit des prouesses de la Marine Américaine, durant la dernière guerre. Dans quelques heures, c'est Pearl Harbor, l'attaque japonaise et la destruction de la majeure partie de la flotte américaine du Pacifique.

Enfin, il est également bon de savoir que l'auteur, James BASSETT, a été Capitaine de vaisseau pendant la dernière guerre, et a assumé les fonctions d'attaché de presse auprès de l'Amiral J. L. SEY. Commandant en Chef de la flotte du Pacifique (rôle campé dans le film de PREMINGER par l'excellent Henry FONDA).

Cette épopée nous mène des plages de HAWAII jusque dans les jungles des îles tropicales, des cieux de Pearl Harbor à ceux des Philippines. Le personnage central, c'est la Capitaine de vaisseau Torrey, surnommé Roc par ses camarades (interprété à l'écran par John Wayne: Preminger n'aurait pu mieux trouver!), et qui a voué sa vie à son métier. En fait, tous les personnages du livre correspondent aux classiques stéréotypes américains: le vieux loup de mer (toujours humain sous une carapace d'acier), son jeune fils au sang trop chaud, le mari trompé qui, après avoir séduit une infirmière, se rachète en prenant la responsabilité d'une mission suicide, le beau lieutenant aux yeux bleus (maillots carrés, comme il se doit), idolâtré par son équipage, l'amiral toujours revêtu et morose, l'ancien scénariste de cinéma devenu un sympathique loup de mer (par la force des

choses) tout y est, comme on le voit. On peut d'ailleurs se demander si l'auteur de ce livre n'a pas pensé en écrivant à faciliter le travail de l'adaptateur pour une transposition cinématographique. Car cette immense fresque des événements principaux de la Deuxième Guerre Mondiale, groupés autour du personnage-héros Roc, se lit comme on voit un film. C'est-à-dire très facilement. D'autant plus que la traduction des OUVAROFF est excellente.

Le mot de la fin: si le lecteur tire comme leçon en refermant le livre qu'"au combat, il n'y a pas de gredins, seule la guerre est une sclérotie" (comme le dit l'auteur quelque part dans son livre), alors, et alors seulement, l'ouvrage aura un intérêt quelconque. Pour le reste, c'est du technicolor.

Gilbert TARRAB

"L'Amour dans le monde animal"

par Herbert Wendi

Une étude développée sur le comportement amoureux des animaux, complétée par une histoire de l'évolution de la reproduction (Hachette)

"La Quille d'or"

par Desmond Bagley

Le trésor de Mussolini — un yacht — deux anciens combattants — tout ce qu'il faut pour une aventure passionnante du Cap à Tanger (Robert Laffont).

Lettre ouverte aux autruches...

(Suite de la page 9)

et puis enfin, "Le Cassé" de Jacques Renaud, "Le Cabochon" d'André Major. J'ai compris, il n'y avait pas une autre solution: faire vrai. Composer, recomposer, créer à partir d'une langue réelle, fautive mais vraie. Le réalisme et le verisme sont des pièges, mais on ne peut réussir un ouvrage d'art sans le réel et le vrai. "Je ne suis pas né sur la lune", écrivait Renaud. Et Godin dit du "Joual": "... un décalque parfait de la décadence de notre culture nationale."

"Mais moi, je n'arrive pas à me révolter dans la langue de Camus", s'exclame Renaud: "une langue de soumission, de révolte, de douleur", dira-t-il du "Joual". Le dilettantisme d'un Charbonneau, d'un Robert Elie, d'un Réal Benoit, du premier Godbout, ce sera toujours de la belle matière à "comparaisons". Et nos observateurs patentes vont sans doute poursuivre encore longtemps le suave ronron. Quant à moi, c'est bien fini. Je sors de la course. La course aux médailles académiques. Les bouts de ruban rose, bleu, jaune, n'intéressent pas l'écrivain. Le prix Mgr Roy, le prix du gouverneur général, le prix du Grand Montréal, France-Canada, France-Québec, tout cela c'est de la foutaise. Celui qui veut écrire la vérité, la sienne, de vérité, ne peut certes pas "ambitionner" les décorations honorifiques des pouvoirs. Pouvoirs publics, à tous les niveaux (nous avons

au moins trois gouvernements, chacun, pour nous sucer des impôts), pouvoirs parasites de la création littéraire.

Il ne faut pas croire que tous ceux qui gravitent autour de la question littérature-du-Québec, sont des chauvins, des fanatiques. Au contraire, je reste convaincu que c'est en adoptant des attitudes irréductiblement autonomes, et incarnées, que des écrivains réussiront à obtenir, en sus, une audience étrangère. Que, de cette façon ils représenteront vraiment ce pays, la littérature de cette nation, une culture particulière. A faire croire, c'est certain!

Pour participer à un concert, il faut savoir jouer d'un instrument. L'universalisme est une qualité qu'il est possible d'attribuer à une œuvre qui réussit à se nourrir à des réalités concrètes. Jean-Paul Filion me disait récemment avoir retenu une leçon de ce jeune pédagogue, autodidacte en philosophie, le frère Desbiens: "Il faut écrire comme on parle et parler avec son cœur." Viser l'universalisme, s'exprimer sur une recherche formelle sans se soucier de savoir si on a quelque chose à dire, vouloir être citoyens du monde, écrivain du monde, c'est faire l'ange, c'est une naïve bêtise.

J'invente, par la présente, les jeunes écrivains de mon pays, la Québec, à écrire sous la dictée d'un enracinement véritable, avec le sentiment d'appartenir à une époque précise,

Le feuilleton littéraire de...

"Tolstoï" par Henri Troyat

Il est devenu presque impossible de monter dans le lit du grand homme toute jeune, froid et que la vapeur de la locomotive vous enveloppe, sans songer au destin de la malheureuse Anna Karénine. On ne peut penser à Napoléon, à son effroyable génie, à la transcendance de son humanité, (et quand je songe en particulier que certains drôles associent son nom à celui de Hitler) sans que se dressent devant l'imagination le personnage de flamme et d'esprit qui a nom Natacha Rostov; en sorte que la survie de Napoléon est liée à celle de cette créature fantasque qui se range et engourdit sans qu'on comprenne très bien pourquoi elle l'aime. Ce sont là des moments de l'histoire de la littérature; encore mieux, ce sont des arêtes de la sensibilité occidentale. Tolstoï, être immense! Sa vie, par M. Henri Troyat (1) est un mélange insigne de grandeur et de bassesse. Il y a deux mois environ, je passais devant une librairie, le nez en l'air, car c'était le début de beaux temps; mais je ne pus résister à l'appel de livres et entré. Bien m'en prit, puisque j'y trouvais le Journal de la comtesse Tolstoï, la célèbre Sonia. Elle le rédigea surtout dans des moments de crise, lorsque son mari l'avait fait particulièrement souffrir, ou lorsque la jalouse la tenait, lui arrachant les larmes de la gorge. Ce Journal reste le commentaire le plus dramatique qui soit de l'œuvre et de la vie du célèbre écrivain. Cette femme a souffert à ses côtés et par lui. Créature excessivement sensible, elle adorait son mari; elle admirait sa force, elle chancelait sous ses coups. Et pourtant, elle le jugeait. Elle ne lui passait rien, car personne n'a mieux

connu Tolstoï qu'elle. Le petit Sonia Behrs, entrée dans le lit du grand homme toute jeune, enfant gâtée et autoritaire, fière de porter le trousseau de clés de la maîtresse de maison, fière surtout de dominer son mari (presque un père, qui appartenait à la génération de ses parents) célèbre et rongé par la chair. C'est le drame de la vie de Tolstoï: l'amour physique, la présence de la femme, l'appel de l'idéal de chasteté, les voix des sirènes. M. Henri Troyat raconte tout cela très bien, avec la fougue et la mélancolie qu'il se doit.

Le biographe écrit que ce qui est à l'origine de l'épopée immense qui est l'œuvre romanesque de Léon Tolstoï, c'est "son amour démesuré de la vie qui lui a permis d'en ressentir toutes les manifestations avec une égale acuité." Ce ne sont pas les "idées générales." Pour tout dire, ce n'est pas le Tolstoï de Romain Rolland qui survit, c'est celui qu'aurait aimé Stendhal: c'est l'homme qui sans coup férir pouvait soudain se transformer en petite fille, décrire l'univers d'un enfant, ou bien devenir un vieux soldat, sentir ses mains grêles au feu du bivouac. Vraiment, c'est cela, être romancier! pouvoir devenir pleinement un autre. C'est aussi ce qui fait qu'à cause de certaines pages, Descartes est peut-être le plus grand romancier du dix-septième siècle (siècle avarié en romanciers, de toutes façons); il avait l'intuition parfaite de l'auteur. C'est ce qui fait qu'un Sartre est mauvais romancier; on l'entend toujours parler, à la main la baguette du magister d'Iéna, derrière ses personnalités et de là les noms qu'il leur donne en disant long sur son manque d'imagination créatrice. Évidemment, on ne peut comparer le ratage presque complet de l'œuvre romanesque d'un Sartre avec la plénitude de l'univers de Tolstoï; le maître russe est tout simplement. Dans un chapitre qu'il intitule "La nuit d'Arzamas", M. Henri Troyat donne un exemple de l'impact de cette sensibilité. Tolstoï, qui vient de terminer Guerre et Paix se trouve en quelque sorte nez à nez avec sa propre mort. "Qu'est-ce qu'une chambre, sinon un cercueil plus grand?" (Remarque que c'est précisément ce que dit Pascal: l'homme a peur de rester seul dans une chambre. Mais la chambre est un cercueil. Qui n'a pas peur de sa chambre n'a donc pas peur de la mort. Mais il y a entre Tolstoï et Pascal de telles affinités...)

Cet homme aura vécu presque toute sa vie dans l'ombre de sa mort. Cette mort est partie de lui-même; c'est pourquoi il s'intéresse à elle avec démesure. L'égoïsme de Tolstoï est à la mesure de son génie. Il faut toujours revenir à sa femme, qui est aussi importante que lui, sur le plan humain. Il lui avait fait des tas d'enfants. A soixante ans, juste avant d'écrire La Sonate à Kreutzer, il en avait conçu un treizième. Tel était l'apôtre de la chasteté. Cependant sa femme, sous le poids des maternités, du travail de copiste, ressemblait de moins en moins à la ravissante jeune fille, à l'adorable jeune femme d'autrefois. Elle se regardait dans la glace: "cette femme vieillissante, épaissie, avec ce double menton, cette raie au milieu, ce regard las..." Elle souffrait, se disant que cet homme de génie, toutes les autres femmes se jetaient à ses pieds. Elle était jalouse. Et Tolstoï jouait les prophètes; entouré de disciples, au milieu de lasnaia-Poliana devenu phalanstère, les cris de sa femme l'exaspéraient, le rendaient malheureux. Et les disciples ne faisaient qu'empirer le mal. Ils encaisaient le vieillard, persécutaient sa femme. Et toujours, en arrière-plan, cette hantise de la mort...

Dans une lettre posthume à Sonia, Tolstoï lui fait grief de ce qu'elle est: "...Parce que tu as refusé de travailler sur toi-même, d'aller de l'avant vers le bien et la vérité, que

tu t'es accrochée avec une sorte d'entêtement à tout ce qu'il y avait de plus mauvais, de plus opposé à ce que je jugeais, moi, souhaitable, tu es faite beaucoup de mal à toi et aux autres..." Ce qui est opposé à ce que Tolstoï juge souhaitable, devient le mal. Sa femme ne pouvait donc pas être heureuse, puisque tout lui interdisait d'évoluer dans le sens de sa nature propre. C'est un drame immense et naturel. Tolstoï, malgré ses appels à l'humanité et à la nature, croyait profondément qu'il était le maître de sa femme. La Sonate à Kreutzer est tout entière construite sur la certitude que la femme, c'est le mal et que l'homme non seulement doit la vaincre, mais qu'il a le droit de la dominer. Elle est un être inférieur. Il y a encore beaucoup d'hommes qui, à cet égard, sont encore aujourd'hui, des Tolstoï (mais sans le génie). Mais parce qu'elle était la femme de Tolstoï, parce qu'elle avait fait de lui un dieu, Sonia n'en souffrait que plus. Son Journal est plein de ses plaintes et de son amour. A mon avis, c'est là que réside la tragédie essentielle de Tolstoï, dans ses rapports avec sa femme, l'être que la vie avait confié à son amour, dont il a abusé en lui faisant trember six mille enfants, cette femme qu'il a constamment diminuée devant elle-même, à qui il n'a pas permis d'être la femme au moment de sa mort. Bien sûr, cette femme n'avait rien d'ui

à prix populaires marabout en vente partout

Jean ETHIER - BLAIS

pour vos vacances

Tous les titres de la collection :

KIOSQUE

Les faits — La presse — L'opinion

Prix du volume: \$2.65

en vente

agence du livre français

8180, rue St-Hubert — 271-6888

Les Lettres grecques

Le dernier livre de Nikos Kazantzaki: un cri de douleur et d'angoisse

Par Naim KATTAN

Dans une lettre qu'il adressait à son ami Prévelakis, en 1929, alors qu'il était en Union soviétique, Nikos Kazantzaki dit: "Ce qui m'intéresse, ce n'est pas l'homme, ce n'est pas la terre, ce n'est pas le ciel, mais la flamme qui dévore l'homme, la terre et le ciel." LES FRÈRES ENNEMIS, roman posthume du célèbre romancier grec qui vient de paraître en traduction française, exprime plus qu'aucune autre de ses œuvres, le feu dévorant qui, tout au long de sa vie, l'a nourri et l'a consumé.

Nous sommes à la fin de la deuxième guerre mondiale, dans un petit village. Kastellos. Sous le beau soleil et la somptueuse lumière de la Grèce, des hommes s'entre-tuent. Ce sont les Bérés-Rouges et les Bérés-Noirs, les partisans communistes réfugiés en haut de la montagne et les forces gouvernementales qui tiennent le village. A la tombée de la nuit, ils se rejoignent pour s'entre-déchi-

rer et abîmer l'image du Dieu vivant parmi les hommes. Le pape Yannaros ressent dans sa chair, telle une blessure, cette lutte fratricide, cette abomination de l'esprit du Christ.

C'est la Semaine Sainte. Bien-tôt le Christ sera ressuscité. Papa-Yannaros attend ses ouailles. Gens simples, frustes ayant une foi naïve mais solide. Ils attendent de ce grand mystique, cet homme qu'ils entourent de leur respect et de leur affection, le geste symbolique. C'est alors que le pape se lève et somme les fidèles de rentrer chez eux: "La Grèce est crucifiée par votre faute, Iscariotes, et tant qu'elle sera crucifiée, le Christ restera sur la croix. Assassins! aussi longtemps que vous persisterez dans le crime, je me refuse à le ressusciter."

Mais le prêtre demeure parmi les hommes. Il ne cherche pas, dans une retraite opportune, un refuge facile. C'est son propre fils qui est le chef des rebelles, des communistes athées. Il monte le voir. Le village lui sera livré sans combat à condition que la réconciliation règne et que les ennemis d'hier se donnent la main et se retrouvent dans la paix et la fraternité. Le pape tient parole mais non son fils. Ses troupes investissent le village et s'emparent d'arrêter les chefs militaires et les notables et de les exécuter. Le chef des partisans a un moment de faiblesse, il écoute la voix de sa cons-

cience. Il ne peut y céder, sinon il sera taxé de trahison par ses propres lieutenants.

Papa-Yannaros est seul, trahi par son fils, raillé par les partisans, accablé d'injures par les villageois qui l'ont suivi et qu'il a involontairement livrés à d'implacables justiciers. Il n'abandonne pas la lutte. Il s'arme d'une statue du Christ et prend le large. Il ira de village en village dénoncer les partisans. Son fils le regarde. Vain-il le laisser échapper? Harcelé par un lieutenant, il lève le bras, vole et Papa-Yannaros s'écroule devant son fils et devant les habitants du village meurtri. Ils n'en ont pas fini avec les assassins.

Plus qu'un roman, ce livre est un testament spirituel. Malgré les apparences, LES FRÈRES ENNEMIS, c'est un récit autobiographique. A la fin de sa vie, le grand romancier fait le point. Il a été de toutes les luttes et de toutes les controverses. Personnage contradictoire s'il en fut. Toute sa vie, Kazantzaki fut tiraillé entre le Mont Athos, ce haut-lieu du mysticisme, et l'action révolutionnaire. Dès son enfance, il a vécu dans le perpétuel scandale de la contradiction entre les principes et les actes. Dans cette terre grecque, ce confluent de civilisations, ce lieu de beauté, les hommes vivent dans la misère et la haine. L'enfance de Kazantzaki fut nourrie par les scènes de per-

sécutions que les Turcs perpétrèrent dans son pays. Profondément chrétien, il ne pouvait pas se résigner au spectacle d'un Christ perpétuellement crucifié. Poussé par sa générosité et son ardeur, il a voulu explorer tous les chemins qui peuvent accroître l'espoir du bonheur.

Il est significatif que la figure qui a le plus impressionné Kazantzaki fut celle d'Ulysse et l'on sait que, pendant vingt ans, il écrivait sa propre Odyssée. Pour ce romancier grec, Ulysse est à l'image de l'homme qui cherche la liberté. Et c'est dans l'exploration de l'espace que cet artiste prend la mesure de l'âme. Kazantzaki a tenté l'impossible réconciliation entre la méditation et l'action, le mysticisme et l'engagement temporel. Il fut souvent bafoué, pourchassé, rejeté, excommunié par l'Eglise orthodoxe grecque, dénoncé par les communistes, il a même failli être empêché par son gouvernement de recevoir le prix Nobel. Mais il poursuit jusqu'au bout, au-delà des dogmes et des conflits sociaux et des luttes de classes son appel à l'amour.

Quand Papa-Yannaros dit: "Le vrai Christ est parmi les hommes, c'est parmi les hommes qu'il chemine, qu'il agonise, qu'on le sacrifie et qu'il est ressuscité", c'est bien Kazantzaki qui parle par sa bouche.

Dans ce livre puissant, Kazantzaki ne veut rien enseigner et n'a aucune directive à donner. Il exprime la douleur d'un homme qui a parcouru le monde, pénétré les idéologies, défié le danger. Jamais il n'est resté en marge. Il n'a rien condamné à priori. Il reconnaît son échec, qui est celui de tous les hommes qui ne peuvent se résigner à la haine et à la violence. Livre pessimiste si l'on veut, car Kazantzaki est mort dans l'angoisse en constatant que le scandale persiste et perdure.

"Les frères ennemis" — par Nikos Kazantzaki, roman traduit du grec par Pierre Aellig, Editions Plon, Collection Feux Croisés.

DANS LES CHANTIERS DU PÈRE

par Bernard-M. Côté, c.s.c.

Fiches d'enseignement religieux publiées en collaboration avec une équipe de pédagogues de Montréal et éditées par Fides

	1er trimestre	1er tome	2ième tome
sept.		1. — Réussir !	1. — Notre portrait
oct.		2. — Le dessein de Dieu	2. — L'appel du Père
nov.		3. — L'Onction des malades	3. — Notre libre réponse
déc.		4. — Jésus-Christ, notre espérance	4. — Jésus-Christ se révèle dans la pauvreté
Avent Noël			
	2e trimestre:	5. — Jésus-Christ présent par ses signes	5. — Jésus-Christ nous appelle à la sainteté
janv.	Epiphanie	6. — Le Baptême	6. — La foi
févr.	Carême	7. — La conscience	7. — L'Eucharistie
mars	Pâques	8. — Le péché	
		9. — La Pénitence	
		10. — Renouveler notre Baptême	
avril	3e trimestre: Pentecôte	11. — La Confirmation	8. — Le chrétien dans la cité: Le Mariage
		12. — Vie nouvelle, vie avec Dieu	9. — Le chrétien dans la cité: L'Ordre
mai		13. — Vie nouvelle, vie avec le prochain	

FIDES

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

245 est, boulevard Dorchester, Montréal — 861-9621

galerie du siècle

1494 avenue, rue Sherbrooke

tel. 932-0072

Dynamisme 65

BARBEAU / BELLEFLEUR

BUSH / EWEN / GERVAIS

GOGUEN / HURTUBISE

MEARES / MOLINARI

RIQUX / SOUCY / SULLIVAN

TAYLOR / TOUSIGNANT

Pour tout votre matériel d'artiste consultez nos experts

OMER DESERRES

1406 St-Denis

AV. 8-0251

Centre d'achats Rockland

6955, rue St-Hubert

Courtesy provided by the PRESS CANADIAN

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Per.	Net	Valeurs	Ventes	Haut	Bas
Abacon	300	58	58	58	+7	Montex	700	\$177½	17¼
Abitibi	4564	\$12¼	12	12½	+ ½	Montex pr	100	\$18	18

F'west M	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	+	1/2
Frncœur	5500	12 1/2	11 1/2	12	-	1
Duvon	1000	8	8	8		

Net	Giant YK	1350	\$13 1/2	12 3/4	13 1/2	+ 1/2
— 1/2	Glacier	1000	12	11 1/2	12	+ 1/2
— 1/2	Glenn Exp	12500	12 1/2	11 1/2	12	+ 1/2

TORONTO — Les titres industriels sont descendus à leur plus bas niveau à l'indice mais le contrat de vente en date du 14 juin, 1965 à **LA BANQUE TORONTO-DOMINION** de toutes dettes, pré-

la séance de vendredi marquée par un achalandage mo-

COUR SUPÉRIEURE

CARMELO RIGANO, demeurant et domicilié au 5285, 161^{ère} avenue à Montréal,

SESSION Fédérale

Déficit de la balance des paiements

OTTAWA — Au cours du premier trimestre de 1965, le Canada accusait un déficit de comptes de \$408,000,000 dans la balance des paiements avec l'étranger, le plus important déficit de premier trimestre dans les années 60. C'est ce qu'a révélé hier le Bureau fédéral de la statistique.

Ce déficit était de \$343,000,000 au premier trimestre de 1964, et de \$453,000,000 pour l'ensemble de l'année 1964. Selon le B.F.S., l'accroissement du déficit dans le premier trimestre de cette année par rapport à la même période de l'année précédente est entièrement attribuable à une détérioration de la balance commerciale.

Les échanges commerciaux avec l'étranger ont atteint un sommet l'hiver dernier, à cause d'une hausse de l'activité économique tant au Canada qu'aux États-Unis. Mais les mesures prises par le gouvernement américain pour corriger le déséquilibre de la balance des paiements du pays voisin, ont réduit l'entrée des capitaux américains au Canada.

Ainsi, le Canada accusait un déficit de \$376,000,000 au titre des échanges invisibles au cours du premier trimestre de 1964, mais les échanges de marchandises accusaient un surplus de \$33,000,000. Par contre, dans le premier trimestre de 1965, le déficit des échanges invisibles est de \$351,000,000 et les échanges commerciaux accusent aussi un déficit, de \$57,000,000.

Le déficit des comptes pour le dernier trimestre de 1964 était de \$169,000,000.

Habitation : très légère hausse au cours du premier trimestre

OTTAWA — Dans les centres urbains de 5,000 habitants et plus, on a entrepris la construction d'un total de 8,877 habitations au cours du mois d'avril, soit 6.4 p.c. de plus qu'à la même période l'an dernier. C'est ce qu'a révélé hier le Bureau fédéral de la statistique.

Ces chiffres portent à 28,318 le nombre de constructions entreprises au cours du premier trimestre de 1965, soit une augmentation de deux cinquièmes de un p.c. par rapport à l'an dernier.

Le ministre du commerce a assuré les Communes qu'il y aurait bien un pavillon important de l'agriculture à l'Expo 67, qu'importe si des organismes privés réussissent ou non à assembler le capital suffisant.

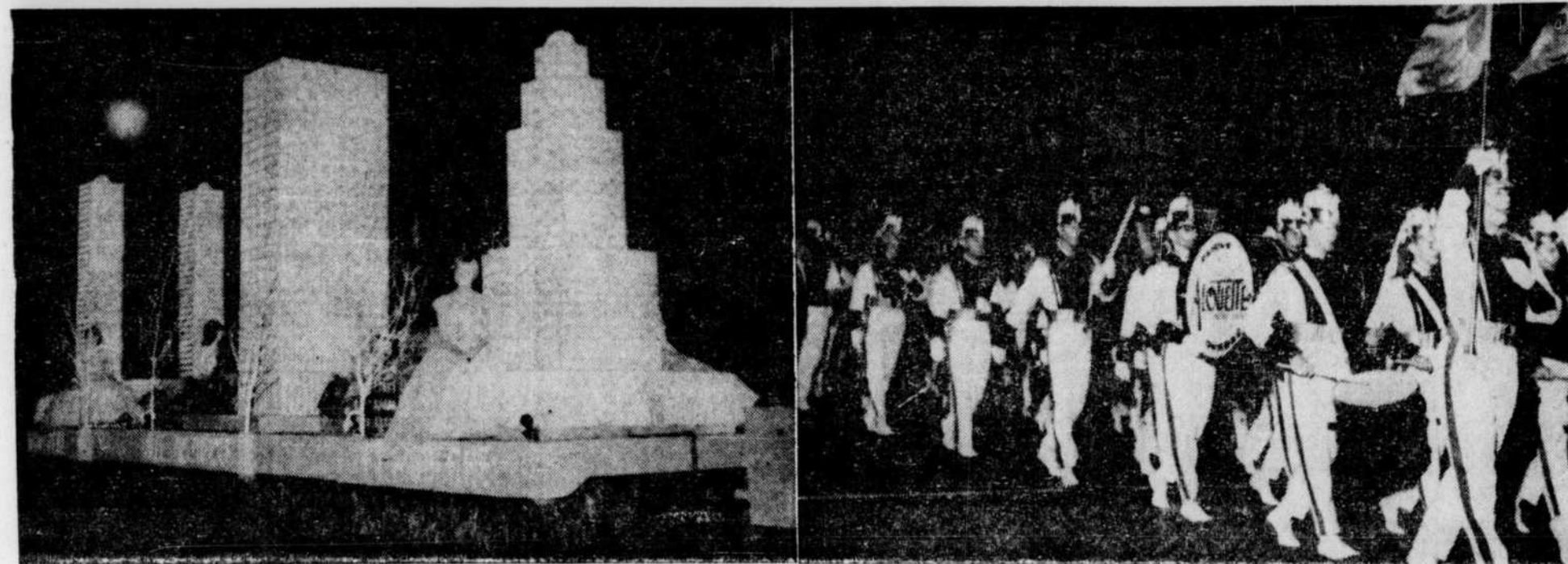
Il a précisé à M. Douglas Harkness, conservateur de Calgary-Nord et ancien ministre de l'Agriculture, qu'un nombre suffisant d'intéressés devraient réussir à trouver ce capital. Dans le cas contraire, le gouvernement étudierait la situation.

M. Harkness avait fait allusion à la déclaration d'un directeur de l'Expo de Montréal, qui avait affirmé mardi que trois pavillons, dont celui de l'agriculture, au coût probable de \$30,000,000, seraient peut-être annulés parce que l'industrie privée ne trouvait pas le moyen de fournir les fonds nécessaires à son érection.

Le ministre des forêts, M. Sauvé, a fait savoir aux Communes que le ministre de l'Agriculture, M. Hays, rencontrera lundi à Ottawa les ministres de l'Agriculture du Québec et de l'Ontario pour discuter des mesures à prendre au sujet de la sécheresse qui règne dans certaines régions des deux provinces.

Le premier ministre suppléant, M. Martin, a dit que le gouvernement ne dispose pas encore de renseignements précis au sujet des circonstances qui ont entouré la mort d'un missionnaire canadien, abattu mercredi à St-Domingue. Le ministre a précisé d'autre part qu'il ne reste plus que quatre ou cinq Canadiens à St-Domingue, comparativement à 124 au début des hostilités.

Les Communes ont approuvé une hausse des allocations mensuelles consacrées à l'éducation des enfants de Canadiens morts à la guerre, portant la somme de \$25 à \$34.



Les gratte-ciel de Montréal, dans l'ombre desquels se blottissent les immeubles historiques, occupent le char qui traduit cette confrontation entre deux époques (photo de gauche). La clique Alouette, de Québec, n'est qu'une des brillantes fanfares qui accompagnaient le défilé de nuit de la Saint-Jean. (Photos Le Devoir)

Le défilé de la Saint-Jean illustre le dynamisme de Montréal

La traditionnelle défilé du 24 juin, manifestation dominante d'une semaine entière de festivités, c'est déroulé jeudi soir le long de l'avenue Sherbrooke qui, d'est en ouest, témoigne de ce dynamisme de la métropole qui fut cette année le thème du défilé. Plusieurs centaines de milliers de personnes (800,000 estime-t-on généralement) s'étaient massées sur les deux trottoirs de l'artère. Des sept heures du soir, aux carrefours Saint-Laurent, Saint-Denis, Saint-Hubert, il n'y avait plus guère un pied de bordure libre.

Les tournées de la ville en autobus débutent dimanche

PROMENADE. Une tournée de ville en autobus de la Commission de transport de Montréal, entreprendra sa deuxième saison à compter de dimanche.

Inaugurée l'an dernier avec un succès inespéré, Promenade a été conçue par la CTM dans le but de permettre à ceux qui le désirent, citoyens et visiteurs, de faire connaissance avec Montréal.

Au cours de cette randonnée de 2 heures et 15 minutes sur un parcours de 28 milles, on peut, pour un prix modique, observer les effets de l'expansion dynamique de Montréal, la préparation de l'Expo 67 et, en plus, visiter les sites les plus intéressants de la ville.

Les autobus de Promenade, portant un fanion jaune et violet, circulent tous les jours de 9h. le matin à 9h. le soir, à intervalles réguliers. Ils sont conduits par des chauffeurs-guides diplômés. Une description de la tournée attire l'attention du visiteur sur les sites où il peut descendre, visiter et reprendre l'un des autobus suivant de la Promenade.

On peut commencer sa randonnée n'importe où le long du parcours, aux arrêts réguliers d'autobus identifiés par la signalisation particulière de la Promenade.

Parmi les améliorations que l'on a apportées à ce service cette année, on note la sonorisation des véhicules à l'aide de six haut-parleurs. De plus, au cours des prochaines semaines, on terminera l'installation de magnétophones automatiques qui permettront de faire entendre une description en-

Cette année, la société Saint-Jean-Baptiste s'était réservée la totalité des chaises qui permettent aux spectateurs prudents d'être assis au premier rang. La formule, parait-il, devait, en garantissant un revenu important à l'organisation, éviter les surenchères auxquelles se livrent parfois les loueurs.

L'ordre et la bonne humeur ont régné tout le long du parcours et tout au long de la soirée. Devant la tribune d'honneur, dressée en façade de la bibliothèque municipale, les forces de police ont connu un moment d'émotion lorsque fut passé le dernier char du défilé (celui de Saint-Jean-Baptiste). La foule, composée de beaucoup de jeunes, tenta d'embrasser le pas à la manifestation en clamant des chansons du terroir. Craignant sans doute qu'un tel mouvement de masse ne provoque des accidents, les policiers et quelques officiels ont formé un cordon pour contenir l'enthousiasme populaire. Au bout de quelques minutes, pourtant, ils ont relâché leur chaîne et laissé la foule se disperser. Le cortège était loin déjà et rares sont ceux qui tentèrent de le rejoindre.

Vers neuf heures, le cortège s'est ébranlé, précédé par des policiers à moto et d'autres à cheval. Suivait un groupe de 80 drapeaux du Québec. Après cette avant-garde, ce fut, pendant deux heures ou presque, l'alternance des fanfares de jeunes et de moins jeunes qui précédaient les nombreux chars illustrant, pour la plupart, le visage du Montréal moderne.

Quelques-uns ont été particulièrement applaudis comme celui des transports en commun qui préfigurait notamment le futur métro. Le char de l'Hydro-Québec, portant haut le nouveau symbole de l'entreprise (un cercle d'où éclate l'énergie sous la forme d'un éclair, le tout représentant l'initiale de Québec), se fit également un beau succès de curiosité et

d'amusement. Son créateur, M. Charles Gagnon, conseiller de l'Hydro-Québec en matière d'esthétique, nous a confié qu'il l'avait voulu à la fois symbolique et amusant.

La foule a applaudi d'abondance la coupe Stanley juchée sur la plage arrière d'une voiture décapotable entourée de quelques autres véhicules où avaient pris place plusieurs vedettes de l'équipe montréalaise de hockey.

Des vedettes du spectacle, qui accompagnaient le char de la télévision et celui du théâtre, ont également recueilli les applaudissements des spectateurs.

Si le cortège était marqué au coin du modernisme de la métropole (l'industrie, la force ouvrière, le port, le commerce, l'urbanisme, etc.), le char de Saint-Jean-Baptiste avait renoué avec la tradition. C'est en effet une statue de bois du saint patron qui fermait la marche sur un char vivement éclairé et qu'entouraient des scouts porteurs de flambeaux.

Selon la police, on n'a signalé aucun incident fâcheux au cours de la soirée. Toutefois, certains mouvements indépendantistes ont profité de la circonstance pour distribuer des tracts invitant la population à manifester le jeudi suivant (1er juillet) contre la Confédération.

Plusieurs postes de radio (dont au moins un de langue anglaise) ont consacré des émissions spéciales à la retransmission de la soirée de la Saint-Jean. Les deux postes français de télévision étaient également à grand renfort d'éclairage et de caméras. Le Radio-télévision française (ORTF) a aussi réalisé un reportage du défilé ainsi que l'Agence transcontinentale de presse qui avait chargé trois reporters de faire des photos à l'intention des journaux européens.

Mgr Maltais est nommé recteur de l'U. de Sherbrooke

Le chancelier de l'université de Sherbrooke annonce la nomination d'un nouveau recteur, de deux nouveaux vice-recteurs et d'un nouveau secrétaire général de l'institution, ainsi que la nomination de trois nouveaux membres au sein du conseil d'administration de l'université. Pour la première fois, les laïcs seront en majorité au conseil d'administration.

Mgr Roger Maltais devient le troisième recteur de l'université de Sherbrooke. Il succède à Mgr Irénée Pinard qui, après avoir occupé ce poste depuis dix ans, demeurera membre du conseil d'administration et assurera la direction de la résidence universitaire. Sous son rectorat, huit facultés et plus de 20 départements ont été fondés, une équipe de 175 professeurs de carrière et de 150 chargés de cours a été réunie et 3,000 jeunes Québécois ont reçu une formation universitaire.

Né à Sherbrooke en 1914, le nouveau recteur est détenteur d'une licence en philosophie de l'Institut pontifical angélique de Rome (où il a également terminé la scolarité du doctorat). Après avoir enseigné la philosophie au Séminaire de Sherbrooke et y avoir été préfet des études, il est devenu, en 1954, le premier doyen de la faculté des arts de l'université de Sherbrooke, poste qu'il a occupé pendant dix ans. Il occupait depuis l'an dernier le poste de vice-recteur chargé du domaine académique.

M. Roger Bernier, directeur du département de philosophie de la faculté des arts et membre du conseil d'administration, lui succède à ce poste.

M. l'abbé Paul Gilmore est promu vice-recteur, avec responsabilité du domaine administratif; il succède à Mgr Maurice O'Bready, qui se consacre désormais entièrement au principalat de l'Ecole normale de Sherbrooke. L'abbé Gilmore, qui était trésorier de l'université depuis 1957, gardera la direction du service de la trésorerie.

M. Richard Joly, figure bien connue dans les milieux pédagogiques, membre du Conseil

supérieur de l'éducation et chargé de cours à la faculté des sciences de l'éducation de Sherbrooke depuis 1958, est nommé secrétaire général. Il remplace M. l'abbé Antoine Sirois, qui a obtenu un congé pour poursuivre ses études doctorales en lettres avant de revenir au professorat.

Trois autres membres du personnel universitaire font en outre leur entrée au conseil d'administration: MM. Gaston Denis, directeur du département de génie électrique de la faculté des sciences; Léon Loranger,

secrétaire de la faculté de commerce; et l'abbé Daniel Croteau, adjoint au vice-recteur pour la coordination des bibliothèques, de l'édition et de la librairie. Ils succèdent à MM. Michel Normandin, doyen de la faculté des sciences, et Jean Goulet, directeur des services étudiants (qui est en congé d'études). M. Marcel Guy, professeur à la faculté de droit, continuera de siéger au conseil d'administration.

Un autre communiqué de l'université de Sherbrooke annonce que: 1) M. Paul-Yvan Mar-

quis est promu vice-doyen de la faculté de droit, en remplacement du notaire Georges Sylvestre, qui a complété son terme d'office; 2) M. Jean Melanson est nommé secrétaire de la faculté de droit, en remplacement de M. Marcel Guy, "qui consacrera désormais tout son temps à l'enseignement"; 3) M. Pierre Mercier devient secrétaire de la faculté des arts, en remplacement de M. Pierre-Yves Paradis, qui reprend, à temps complet, ses fonctions de professeur au département de philosophie.

COURS BAYARD

- Ecole primaire française
- Préparation aux études secondaires
- Nombre d'élèves limité à une vingtaine par classe
- Personnel enseignant français, diplômé.

3021 Ave Trafalgar Montréal 6, P. Q.
Tél. : 933-3186

Brillant avenir — Haute rémunération — Vie captivante INSTITUT DE PSYCHANALYSE INDUSTRIELLE

Prépare les préposés aux relations extérieures, chefs d'industrie, "import-export"... Enseignement: relations humaines, droit commercial, affaires mondiales, psychologie profonde...

525 est, rue Sherbrooke, Montréal — 844-6666

Désirez-vous un enseignement solide pour votre enfant? Renseignez-vous sur les programmes d'études à:

L'INSTITUT FELLER

Grande-Ligne, Que. — Tél. St-Jean 346-4143

Pensionnat chrétien évangélique

Programme français, 3e à 8e années

Programme anglais, 8e à 11e années

Directeur: JOHN S. GILMOUR, B.A., B.D.

COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF

dirigé par les Pères Jésuites

(Externes - Demi-pensionnaires - Pensionnaires)

Cours secondaire

Eléments français (7e année) à Versification (11e année)

Latin pour tous, de 8e à 11e année

Cours collégial

Belles-Lettres et Rhétorique

Concentrations: 1. Humanités classiques

2. Humanités modernes

3. Arts plastiques

4. Humanités scientifiques

Philosophie

Concentrations: 1. Biologie et Chimie

2. Lettres et Humanités

3. Physique et Mathématiques

4. Science Politique

Section féminine

Au Cours collégial (Pour externes seulement)

Demandez le prospectus au Secrétaire,

3200, ch. Ste-Catherine, Montréal 26 — 342-1320

Les ententes entre collèges et "régionales" risquent de saper l'enseignement public

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie a affirmé en Chambre que si des commissions scolaires régionales passaient des ententes avec les collèges classiques relativement au défrayment des cours des étudiants, on risquerait de saper à sa base le système d'enseignement public polyvalent qui doit être établi à travers le Québec à partir de septembre 1966.

Le ministre a fait cette déclaration lors de l'étude des crédits de son ministère. Il répondait à une question de Me Jean - Jacques Bertrand (UN - Missisquoi) qui voulait savoir si des ententes étaient intervenues entre des commissions scolaires régionales et des collèges classiques, enten-

tes en vertu desquelles les commissions scolaires régionales auraient accepté ou accepteraient de payer ce que ça coûte au collège classique pour un élève au niveau secondaire.

M. Gérin-Lajoie a dit que son ministère n'avait approuvé aucun projet du genre et qu'aucune commission scolaire ne peut conclure une telle entente sans l'approbation du ministère de l'Éducation. "Si une telle entente était signée, a ajouté M. Gérin-Lajoie, le prix que la commission scolaire accepterait de payer serait porté à son budget et nous prenons pour acquis que les répercussions sur le budget seraient telles qu'au ministère de l'Éducation nous serions appelés à soulever le bien-fondé de telles dépenses."

Le ministre s'est demandé si une commission scolaire régionale allait payer aux collèges classiques le coût de l'enseignement pour les étudiants du niveau secondaire. Les collèges classiques ne se trouveraient pas dans une situation privilégiée pour offrir à leurs élèves des services que la population ne pourrait pas s'offrir dans l'enseignement public, tout en recevant des fonds publics soit par les commissions scolaires, soit par le gouvernement.

POUR ÉLÈVES

PROBLÈMES

Institut Privé

St-Louis

en collaboration avec le CENTRE D'ORIENTATION ET DE PSYCHOLOGIE G. DESAUTELS, psy.

offre aux jeunes des cours classiques et scientifique, en difficulté scolaire, la possibilité de rejoindre un cours collégial régulier.

— chaque élève est suivi et guidé individuellement

— nombre d'élèves très limité pour plus d'efficacité, pensionnat et externat

— Pour informations:

jour, 849-9047

après 7 hres, 331-0012

SOULAGEMENT pour PIEDS SENSIBLES



Pieds faibles ou plats et arches affaiblies seront soulagés et corrigés grâce aux supports pour arche du Dr Scholl. Modernes, légers et flexibles. Ajustements précis pour vos besoins particuliers, par des experts.

- Ajustement de chaussures pour cas difficiles
- Bas élastiques
- Service complet de pédicure
- Conseils gratuits d'experts

Attention spéciale aux INSTITUTIONS RELIGIEUSES. Nous avons les souliers réglementaires pour religieux et religieuses.

Wolfe Street Foot Clinic

Etablie depuis 1941

1410, rue WOLFE

LA. 1-0580

Interviews de la semaine à

TEMOIGNAGE

LUNDI: Jean Galot, S.J.: "Quand on n'a que l'amour" (Bré).
MARDI: Marcel Marcotte, S.J.: Pourquoi enseigner une seule religion?
MERCREDI: Marcel-Marie Desmarais, O.P.: Mes notes d'argent à la radio.

JEUDI: Roland Gosselin du S.P.M.: Les parents ont le devoir d'être heureux.

VENREDI: S. Exc. Mgr Jean-Marie Fortier, évêque de Gaspé: Mgr de Laval a-t-il été enterré vivant?

SAMEDI: Nicole Caron: Des étudiantes s'astreignent à divertir des gamines.

A Montréal et aux environs, écoutez CKAC 730 à 8h.30 du soir

CKBS 1240 à 2h. de l'après-midi

La moins chère des Bibles catholiques

Approuvée

NOUVELLE PRÉSENTATION
NOUVEAU FORMAT

La Sainte Bible de Maredsous



CARACTÉRISTIQUES

- Version complète d'après les textes originaux par les MOINES de MAREDSOUS; le texte a été établi en tenant compte des travaux des exégètes contemporains les plus renommés.
- Un français simple, très proche du langage courant.
- Importante introduction rédigée par Dom C. Charlier.
- Notes, cartes géographiques et tableaux chronologiques.
- 1424 pages — Format 6 1/2 x 4 1/4"
- Edition de poche sous reliure intégrale, couverture imprimée en 4 couleurs.

\$2.10 net l'ex.

Appréciations

"Il ne s'agit nullement d'une édition savante, destinée aux spécialistes, mais d'un texte accessible à tous... Remarquable effort des traducteurs pour mettre à la portée du grand public, en un style clair et vivant, le texte même de la BIBLE tout entière."

A. de Parvillez, s.j.
(Livres et Lectures)

"Tous les lecteurs seront reconnaissants de l'effort qui a été fait pour leur présenter un texte intelligible. Bref, c'est à mon avis la meilleure version française actuellement existante du texte sacré."

Chanoine Osty
(Professeur d'Écriture Sainte à l'Institut Catholique)

"Les introductions sont de petits chefs-d'œuvre de critique historique et de pensée religieuse. Les notes placées au bas des pages soulignent avec une discrète persévérance le lien des deux Testaments. La traduction est remarquable par sa clarté et par la vie qu'elle restitue au Texte Sacré."

Un Professeur de Grand Séminaire

La Centrale du Livre, inc.

260 ouest, rue Faillon, Montréal 10. — Tél.: 273-1761
EXPÉDITION SANS FRAIS DANS TOUT LE QUÉBEC

La campagne présidentielle en France: Gaston Defferre se retire de la lutte

PARIS — A six mois des élections présidentielles en France, le maire socialiste de Marseille, Gaston Defferre, principal candidat de l'opposition antiaugustiniste vient d'abandonner la course à l'Élysée. Son retrait, annonce hier, renforce la position déjà largement dominante du général de Gaulle, et favorise la tactique communiste. Face à une éventuelle candidature du chef de l'État ou d'un

député, il y a 8 jours, devait entraîner le renoncement du candidat. C'est chose faite. Une page importante de l'histoire de l'opposition antiaugustiniste est tournée.

L'échec de Gaston Defferre entraîne une série de conséquences qu'on peut, à grands traits analyser, ainsi :

1.— Pour les gaullistes, l'échec de Gaston Defferre sert la dé-

Chez certains gaullistes, cette jubilation s'accompagne parfois d'une mélancolie : celle de constater que la rénovation des structures politiques françaises qu'ils appellent de leurs vœux n'est pas encore « mûre ». Pour certains d'entre eux, une opposition cohérente eût été préférable à long terme, mais, malgré le souhait de son parti qui désirait le voir maintenir une candidature, qu'il estimait quant à lui, privée encore de sens.

LES REACTIONS

Il est naturel que M. Gaston Defferre ait été contraint de retirer sa candidature à la présidence de la République car « son entreprise ne s'inscrivait pas logiquement dans le cadre imposé par l'élection du président de la République au suffrage direct » a notamment déclaré M. Tixier-Vignancour.

Me Tixier-Vignancour qui est candidat aux prochaines élections présidentielles a en outre tenu à rendre hommage à « la courtoisie d'un homme dont la campagne laissera à tous le meilleur souvenir ».

PINAY

Le président Antoine Pinay a déclaré de son côté que le retrait de M. Gaston Defferre ne l'étonnait absolument pas. « J'ai toujours pensé, a-t-il dit, que Gaston Defferre avait en tête une campagne électorale beaucoup trop tôt et qu'il courait à un échec, dans ce genre de compétition on a toujours intérêt à dévoiler ses batteries le plus tard possible ». M. Antoine Pinay a en outre confirmé une nouvelle fois sa volonté de ne pas participer à la course à l'Élysée : « Je ne suis pas fait pour ces fonctions trop honorifiques et trop conventionnelles, a-t-il dit... ».

Pour M. Waldeck-Rochet en fin, secrétaire général du parti communiste, le retrait de la candidature de M. Defferre lève une hypothèque : « Il s'agit maintenant de savoir si le parti socialiste va tirer toutes les leçons de l'échec enregistré en renonçant à toute perspective d'alliance avec les partis de droite et de favorisant, au contraire, l'union sans exclusive de tous les partis de gauche ».

Nouvelle mise en garde du président de la Federal Reserve

La balance américaine des paiements devra être rapidement équilibrée

BRUNSWICK (New Jersey) — M. William McChesney Martin, président du Conseil de la réserve fédérale, organisme central bancaire des États-Unis, a déclaré hier soir qu'il partageait l'avis exprimé en Europe selon lequel l'équilibre de la balance américaine des paiements doit être rétabli aussitôt que possible.

M. Martin qui s'adressait aux élèves de l'école bancaire de l'Université Rutgers, et dont le discours au début de juin devant l'Université Columbia à New York a provoqué de vifs remous dans les cours de Wall Street, a prévenu ses auditeurs qu'il se garderait désormais de faire des comparaisons de diverses périodes de l'histoire des États-Unis.

Dans son discours de New York, M. Martin avait déclaré qu'il voyait d'inquiétantes similitudes entre la prospérité actuelle aux États-Unis et la situation qui avait précédé la grande crise économique qui débuta en 1929.

Poursuivant ses remarques sur la balance des paiements des États-Unis, M. Martin a ajouté : « Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle le déficit américain est responsable de l'inflation en Europe. La plupart des Américains qui ont étudié la question, et de nombreux Européens aussi, voient en Europe même les causes de l'inflation européenne ».

« Les États, a poursuivi M. Martin, ne peuvent pas vivre isolés du reste du monde puisque l'entrée et la sortie de fonds des pays étrangers sont inextricablement liées au mouvement des fonds dans notre économie. En d'autres termes, la croissance économique soutenue exige non seulement une stabilité financière interne, ce qui signifie des disponibilités de crédit et d'argent ni insuffisantes ni excessives, mais aussi la stabilité financière internationale avec les besoins qui lui sont propres ».

Le président du Conseil de la réserve fédérale américaine a souligné ensuite qu'il existe dans certains pays un profond manque de satisfaction à l'égard du système monétaire actuel dans lequel le dollar des États-Unis sert non seulement de devise nationale mais aussi de moyen international de change. Le statut du dollar comme monnaie de réserve est considéré par certains observateurs européens comme un avantage spécial pour les États-Unis puisque, contrairement aux autres pays

nous créons de la nouvelle monnaie internationale lorsque nous subissons un déficit ».

Que les autres pays recueillent ou non continuer à se servir du dollar comme monnaie de réserve constitue naturellement une décision qu'il leur appartient de prendre, a déclaré M. Martin en soulignant : « Les États-Unis n'insistent pas pour que les autres nations accumulent des dollars pour faire face à leurs besoins de réserves et les États-Unis ne prétendent pas que le montant de dollars qui partent pour l'étranger à la suite de la position de notre balance des paiements corresponde nécessairement et automatiquement aux besoins du reste du monde en monnaie de réserve ».

Berlin : Pankow menace de contrôler les voies d'accès

BERLIN — Le gouvernement de l'Allemagne de l'Est a menacé hier d'entraver les expéditions par chemin de fer et par bateau vers Berlin-Ouest. Il a en outre suggéré qu'on lui remette le contrôle de la circulation aérienne vers le secteur occidental de la ville.

La menace d'embargo a été formulée par le ministre des Transports, M. Edwin Kramer, dans une allocution prononcée au comité central du parti communiste allemand, publiée par l'organe du parti « Neues Deutschland ».

Il a notamment souligné que les permis de circulation pour les barges, émis par les quatre pays occupants, ne seront plus valables après le 30 juin.

La mesure pourrait paralyser le trafic de 100 à 200 barges par jour dès le 1er juillet.

Relativement au trafic ferroviaire, les Allemands de l'Est veulent augmenter les tarifs de fret d'environ 20 pour cent, contrairement aux ententes des quatre puissances.

D'autre part, la suggestion concernant les corridors aériens est venue du nouveau ministre des Affaires étrangères d'Allemagne orientale, M. Otto Winzer.

A son avis, la loi internationale accorde à l'Allemagne de l'Est des droits sur les espaces et les corridors aériens de Berlin.

A l'heure actuelle, le Centre de sécurité aérienne berlinois est dirigé par les États-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France.

Des consultations entre la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, et l'Allemagne occidentale ont lieu à Bonn et à Berlin-Ouest, au sujet des survols de Berlin-Ouest par des hélicoptères et avions militaires, a déclaré aujourd'hui le porte-parole du Foreign Office, à Londres.

« Nous avons suivi attentivement cette situation depuis quelque temps », a ajouté le

porte-parole, en précisant que plusieurs protestations à ce sujet avaient été effectuées par les trois puissances occidentales auprès du représentant de l'URSS au Centre de sécurité aérienne à Berlin.

Le gouvernement britannique étudie actuellement le rapport de son chargé d'affaires à Bonn sur la demande effectuée hier par le chancelier fédéral allemand, le Dr Ludwig Erhard, auprès des représentants de la Grande-Bretagne, de France et des États-Unis, d'autre part, de déclarer le porte-parole qui n'a pas précisé la nature des mesures suggérées par le chef du gouvernement fédéral allemand.

La guerre du Yémen

JIZANE (Arabie saoudite) — Le quartier général de l'imam Badr a annoncé la prise par les forces royalistes de la ville de Majadh, principal centre de la province de Jumaa, à 15 milles au nord-ouest de Saada. Le commandement royaliste ajoute : « La capture de Majadh marque la chute de la dernière garnison égyptienne hors de Saada, dans le nord-ouest du Yémen. Elle a été effectuée par les forces royalistes sous le commandement du prince Hassan Al Hosseini ».

Secours à l'enfance

NATIONS UNIES — Le Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance (FISE) approuve pour l'année prochaine un programme d'aide composé de 200 projets dans 82 pays et territoires d'un montant total de \$55,600,000. Cette somme se divise en \$29,100,000 d'engagements à long terme et \$26,500,000 de crédits pour l'année 1966. Ces crédits comprennent notamment \$15 millions pour des programmes de santé publique, \$2,700,000 pour l'alimentation des enfants et de leurs mères etc. De ces 200 projets, 171 autres sont déjà en cours.



« Dauphin » soutenu par lui, la gauche non communiste et le centre se trouvent maintenant sans candidat. Le gaullisme, sans combattre, vient de remporter sa première victoire de la campagne présidentielle.

En retirant une candidature amorcée en novembre 1963, Gaston Defferre tire la conclusion de son échec à regrouper dans un mouvement fédératif commun les partis de gauche et du centre gauche, socialistes, radicaux et démocrates chrétiens. Le maire de Marseille liait sa candidature à « une nécessaire rénovation et simplification de la vie politique française ». Les partis, et d'abord le sien, ont refusé de le suivre dans cette voie. L'échec du fé-

monstration qu'ils ne cessent de formuler sur l'impuissance des partis » et la vanité de ce que le général de Gaulle appelait, dans son dernier voyage en province, « les unions dérisoires et les compromis indéfinis ». Dans l'état-major gaulliste, on faisait hier, les commentaires suivants : « Les vieux partis se condamnent eux-mêmes, spécifiquement, devant l'opinion, Gaston Defferre a mis volontairement ou non le pied dans la fourmière ».

Cette crise de l'opposition est à l'image de vieilles crises ministérielles de jadis. Pour de l'opposition, nous n'aurons pas besoin de pilonner... les vieux partis ont fait une partie du travail pour nous ».

Pologne : réinvestiture du premier ministre Cyrankiewicz

VARSOVIE — M. Josef Cyrankiewicz, réinvesti dans ses fonctions de président du conseil par la diète polonaise a développé hier le programme du gouvernement qu'il a constitué. Il a tout d'abord mis l'accent sur les tâches économiques qui incombent à son pays, notamment dans le domaine de l'emploi, de la production agricole, de la construction et du commerce extérieur.

A propos de la politique étrangère de son pays le président du Conseil a réaffirmé la volonté de paix de la Pologne. Il a déclaré que son gouvernement s'attacherait « avec l'appui des pays amis à la convocation d'une conférence européenne appelée à discuter de l'ensemble des problèmes européens ».

M. Cyrankiewicz s'est en outre félicité des bonnes relations qui existent entre la France et son pays et rendu hommage à l'attitude du général de Gaulle au sujet de l'action américaine au Vietnam, des frontières polonaises, de l'armement atomique de la R.F.A. et de la politique américaine en Europe.

Le nouveau gouvernement polonais constitué par M. Josef Cyrankiewicz reconduit pratiquement le ministère qui était en place à la veille des élections du 30 mai dernier.

M. Adam Rapacki, ministre des affaires étrangères, que la maladie tient éloigné de son poste depuis deux mois, conserve la direction de ce département.

Deux portefeuilles seulement changent de titulaires : ceux de l'industrie lourde et de la justice.

M. Janusz Hryniewicz remplace M. Zygmunt Ostrowski à la tête du ministère de l'industrie lourde. Agé de 41 ans, ingénieur de l'industrie électronique, le nouveau titulaire était jusqu'à présent secrétaire d'État dans le même département.

Au ministère de la justice, M. Marian Rybicki est remplacé par M. Stanislaw Walczak, jusqu'alors sous-secrétaire d'État à ce département et chargé de cours à la faculté de droit de Wrocław. M. Walczak, après

avoir milité dans les mouvements ouvriers avant la guerre, est entré au parti communiste pendant l'occupation. Il a été ensuite premier secrétaire du parti pour la « Voïevodie » de Wrocław.

M. Cyrankiewicz n'a pas précisé, comme il l'a fait pour M. Ostrowski, si M. Marian Rybicki serait appelé à d'autres fonctions.

Membre du comité central et député dans la précédente diète, M. Rybicki ne figurait pas sur les listes établies par le Front d'unité nationale pour les élections du 30 mai.

Un nouveau satellite soviétique

MOSCOU — L'URSS a placé hier sur une orbite circulaire un nouveau satellite : le « Cosmos 69 ». L'appareil scientifique installé à bord de ce satellite artificiel de la terre est destiné à la poursuite des recherches de l'espace cosmique conformément au programme divulgué le 16 mars 1962.

Voici, selon le communiqué officiel diffusé par l'agence Tass, les paramètres de l'orbite et les coordonnées de vol de ce spoutnik appartenant à la « série » des « cosmos » :

— Période initiale de révolution : 89,7 minutes.
— Apogée 322 km
— Périgée 211 km
— Inclinaison de l'orbite par rapport au plan de l'Équateur 65 degrés.

Outre son appareillage scientifique, l'équipement du bord comporte un poste émetteur radio travaillant sur 19,995 mégahertz, un système radio permettant la vérification précise des paramètres de l'orbite et un système radio-télévisuel au moyen duquel les données sur le fonctionnement d'instruments du bord sont transmises vers la terre.

L'appareillage du bord fonctionne normalement, le centre d'analyse ayant déjà « interrogé » le nouveau « cosmos ».



AUX QUATRE COINS DU MONDE

La conférence de Rio

WASHINGTON — Les événements qui se dérouleront en République dominicaine dans la prochaine dizaine de jours détermineront si la conférence interaméricaine de Rio pourra avoir lieu à la date prévue du 4 août ou si, au contraire, un nouvel ajournement sera jugé nécessaire. Telle est l'opinion qui prévaut dans les milieux diplomatiques latino-américains de Washington.

La crise dominicaine avait déjà été le motif du premier ajournement de la « deuxième conférence interaméricaine extraordinaire » fixée à l'origine au 20 mai dernier.

Inde - Pakistan

NATIONS UNIES — L'Inde construit actuellement un long mur d'un mille, épais de neuf pieds et haut de 12 pour séparer l'enclave pakistanaise de Daharam du Pakistan oriental, déclare le délégué du Pakistan Al Onu, M. Syed Amjad Ali, dans une lettre, en date du 22 juin, adressée au président du conseil de sécurité.

Le délégué du Pakistan affirme que ce mur, destiné à intimider les habitants de Daharam en gênant leurs communications avec le Pakistan, constitue un nouvel exemple de mépris montré par l'Inde envers les règles de conduite des pays civilisés et crée une source inutile de friction et de tension entre les populations vivant sur la frontière.

La crise vietnamienne

WASHINGTON — Deux sénateurs influents ont pris la parole jeudi au sénat pour exprimer leurs opinions sur la situation au Vietnam.

Le sénateur Frank Church (démocrate de l'Idaho) qui a dans le passé critiqué la politique asiatique du président Johnson a déclaré que les États-Unis devraient solliciter les bons offices de l'ONU pour mettre fin au conflit. Il a ajouté que l'Amérique devrait être prête à négocier avec le Vietnam et à se prononcer en faveur de l'autodétermination du peuple sud-vietnamien en acceptant de se plier aux résultats d'une élection sur cette question.

Le sénateur Jacob Javits (républicain de New-York) a demandé qu'un débat soit ouvert afin de déterminer jusqu'à quel point les États-Unis étaient disposés à s'engager dans un conflit du même type que celui de la guerre de Corée. Il a cherché à savoir si l'Amérique devait être prête à envoyer un nombre presque illimité de soldats au Vietnam et si elle devait être prête à prêter la confrontation avec la Chine communiste ou l'Union soviétique.

« Exemple navrant » de Bonn

NEW-YORK — « L'Allemagne de l'ouest fournit un exemple navrant de la façon dont un pays riche ne devrait jamais agir », ainsi s'exprime le New York Times dans un éditorial dans lequel le quotidien indépendant de grande information critique la décision du gouvernement de Bonn de réduire de 95 à 86 millions de dollars la somme qu'il avait songé fournir au consortium international destiné à aider l'Inde. « L'Allemagne occidentale est justement fière du miracle économique qu'elle a accompli. Le peuple allemand par un dur labeur a réalisé de grandes choses ; mais il est dommage d'avoir à rappeler à l'Allemagne de l'ouest que son relèvement a été immensément hâté par l'aide étrangère ».

Le sort des Juifs en URSS

MOSCOU — A l'appui d'un article réfutant les accusations d'antisémitisme faites à l'URSS l'hebdomadaire « Les Nouvelles de Moscou » publie les statistiques suivantes :

Les nationaux de race juive représentent 1,1 pour cent de la population soviétique, soit un peu moins de 3 millions.

14,5 pour cent des médecins, 10,4 pour cent des artistes et des musiciens sont Juifs.

Parmi les savants, on compte 229,547 Russes, 35,426 Ukrainiens, 30,529 Juifs, 8,306 Géorgiens.

Au cours des 9 dernières années, 300 livres de 100 auteurs soviétiques ont été traduits du Yiddish dans les autres langues de l'URSS et tirés à 25 millions d'exemplaires.

6,000 Juifs sont députés des diverses assemblées représentatives en URSS.

Guevara en Colombie ?

BOGOTA — M. Ernesto « Che » Guevara se trouverait actuellement en Colombie après avoir disparu de Cuba il y a quelques semaines, selon des rumeurs qui circulent avec insistance à Bogota.

Dans les milieux qui sont en contact permanent avec les groupes de réfugiés anti-castistes en Colombie, on affirme en effet que le spécialiste cubain des missions mystérieuses à l'étranger, aurait débarqué secrètement sur la côte atlantique colombienne d'un sous-marin soviétique.

« Che » Guevara se serait alors rendu dans les zones montagnardes de la Cordillère centrale où opère le chef guérillero communiste « Tiro Fijo ».

LOUEZ dès MAINTENANT ou pour OCTOBRE SEULEMENT

THE Hill Park APARTMENTS

- ★ 20 étages dans la splendeur d'un quartier résidentiel, un site merveilleux avec toute la beauté sylvestre de la montagne de Westmont à l'arrière-plan... Montréal à vos pieds !
- ★ Tout le luxe et le confort dont vous rêvez, du hall d'entrée à la terrasse sur le toit. Des pièces spacieuses admirablement agencées — de toutes les grandeurs — ou chaque fenêtre offre une vue magnifique !
- ★ Vivre à la ville et à la campagne à dix minutes du centre de la cité. La piscine d'un club privé, ombragée par des arbres centenaires, à votre porte !
- ★ Un loyer si peu élevé pour un tel standard de vie ! Venez et constatez vous-même, une chance inouïe de louer maintenant ou au début d'octobre...

Bureau de location sur les lieux

4530 CHEMIN COTE-DES-NEIGES A RIDGEWOOD • Tél.: 737-5188

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS

DESJ.

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DESJ. L^{re} MONTRÉAL